

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## FISHERIES AND OCEANS

*Chair:*  
The Honourable FABIAN MANNING

---

Tuesday, April 2, 2019

---

Issue No. 40

*Eighth meeting:*

Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act  
and the Canada Petroleum Resources Act

and

*First meeting:*

Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act  
and other Acts in consequence

---

APPEARING:

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P.,  
Minister of Fisheries, Oceans and  
the Canadian Coast Guard

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## PÊCHES ET OCÉANS

*Président :*  
L'honorable FABIAN MANNING

---

Le mardi 2 avril 2019

---

Fascicule n° 40

*Huitième réunion :*

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans  
et la Loi fédérale sur les hydrocarbures

et

*Première réunion :*

Projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches  
et d'autres lois en conséquence

---

COMPARAÎT :

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député,  
ministre des Pêches, des Océans et  
de la Garde côtière canadienne

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Marc Gold, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bovey	Munson
Busson	Patterson
Campbell	Petitclerc
Christmas	Poirier
* Day	* Smith
(or Mercer)	(or Martin)
Francis	* Woo
* Harder, P.C.	(or Saint-Germain)
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	
McInnis	

\* Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Andreychuk (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Patterson (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Andreychuk (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Plett (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Hartling (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator Bovey (*March 22, 2019*).

The Honourable Senator Busson replaced the Honourable Senator Anderson (*March 22, 2019*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Patterson (*March 21, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PÊCHES ET DES OCÉANS

*Président* : L'honorable Fabian Manning

*Vice-président* : L'honorable Marc Gold

et

Les honorables sénateurs :

Bovey	Munson
Busson	Patterson
Campbell	Petitclerc
Christmas	Poirier
* Day	* Smith
(ou Mercer)	(ou Martin)
Francis	* Woo
* Harder, C.P.	(ou Saint-Germain)
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	
McInnis	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénatrice Bovey (*le 22 mars 2019*).

L'honorable sénatrice Busson a remplacé l'honorable sénatrice Anderson (*le 22 mars 2019*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 21 mars 2019*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, December 11, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Christmas, seconded by the Honourable Senator Deacon (*Ontario*), for the second reading of Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

**YEAS**

The Honourable Senators

Bellemare, Bernard, Black (*Ontario*), Boehm, Bovey, Busson, Christmas, Cordy, Cormier, Coyle, Dalphond, Deacon (*Nova Scotia*), Dean, Downe, Duffy, Dupuis, Dyck, Forest, Forest-Niesing, Francis, Gagné, Galvez, Gold, Griffin, Harder, Hartling, Klyne, LaBoucane-Benson, Lankin, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Mégie, Mercer, Mitchell, Miville-Dechêne, Moncion, Munson, Pate, Petitclerc, Pratte, Richards, Saint-Germain, Simons, Sinclair, Verner, Wallin, Wetston, Woo—49

**NAYS**

The Honourable Senators

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Frum, Housakos, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wells—31

**ABSTENTIONS**

The Honourable Senators

Ravalia, White—2

Accordingly, Bill C-68 was read a second time.

The Honourable Senator Christmas moved, seconded by the Honourable Senator Griffin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

The question being put on the motion, it was adopted

*Le greffier du Sénat intérimaire,*

Richard Denis

*Interim Clerk of the Senate*

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 11 décembre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Christmas, appuyée par l'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*), tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

**POUR**

Les honorables sénateurs

Bellemare, Bernard, Black (*Ontario*), Boehm, Bovey, Busson, Christmas, Cordy, Cormier, Coyle, Dalphond, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Dean, Downe, Duffy, Dupuis, Dyck, Forest, Forest-Niesing, Francis, Gagné, Galvez, Gold, Griffin, Harder, Hartling, Klyne, LaBoucane-Benson, Lankin, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Mégie, Mercer, Mitchell, Miville-Dechêne, Moncion, Munson, Pate, Petitclerc, Pratte, Richards, Saint-Germain, Simons, Sinclair, Verner, Wallin, Wetston, Woo—49

**CONTRE**

Les honorables sénateurs

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Frum, Housakos, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wells—31

**ABSTENTIONS**

Les honorables sénateurs

Ravalia, White—2

En conséquence, le projet de loi C-68 est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Christmas propose, appuyé par l'honorable sénatrice Griffin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, April 2, 2019  
(82)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:05 p.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Patterson, Petitclerc and Poirier (12).

*Other senator present:* The Honourable Senator Duffy (1).

*In attendance:* Daniele Lafrance, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament and Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 11, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 36.*)

**WITNESSES:***Fisheries and Oceans Canada:*

Jeff MacDonald, Director General, Oceans and Fisheries Policy;

Judy Dwyer, Director, Enforcement Operations.

*Natural Resources Canada:*

Candace Newman, Senior Policy Analyst, Offshore Petroleum Management Division, Energy Sector;

Danny Wright, Subdivision Chief, Environmental Earth Sciences, Geological Survey of Canada, Lands and Minerals Sector.

The chair made a statement.

Mr. MacDonald answered questions from time to time.

It was agreed that the committee continue clause-by-clause consideration of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McInnis:

That Bill C-55 be amended, in clause 5, on page 4, by adding the following after line 32:

“(4) Despite section 35.2, no order may be made under subsection (2) unless the Minister:

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le mardi 2 avril 2019  
(82)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à 17 h 5, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Patterson, Petitclerc et Poirier (12).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Duffy (1).

*Également présents :* Daniele Lafrance, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Ben Silverman, agent des communications, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 décembre 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 36 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***Pêches et Océans Canada :*

Jeff MacDonald, directeur général, Politiques des Océans et des pêches;

Judy Dwyer, directrice, Opérations d'application de la loi.

*Ressources naturelles Canada :*

Candace Newman, analyste de la politique principale, Division de la gestion des hydrocarbures extracôtiers, Secteur de l'énergie;

Danny Wright, chef de sous-division, Géosciences environnementales, Commission géologique du Canada, Secteur des terres et des minéraux.

Le président fait une déclaration.

M. MacDonald répond aux questions de temps en temps.

Il est convenu que le comité poursuive l'étude article par article du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McInnis :

Que le projet de loi C-55 soit modifié, à l'article 5, à la page 4, par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« (4) Malgré l'article 35.2, il est interdit de prendre un arrêté en vertu du paragraphe (2), sauf si le ministre :

(a) is able to delineate the exact geographical location of the proposed marine protected area and make a precise determination of any habitat or species requiring protection in that area; and

(b) posts a report of the information referred to in paragraph (a) on the departmental website.”.

The Honourable Senator McInnis moved that the motion in amendment be amended by replacing the proposed paragraph (4)(a) contained in the amendment with the following:

“(a) is able to determine the approximate geographical location of the proposed marine protected area and make a preliminary assessment of any habitat or species in that area that is in need of protection; and”.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Busson, Campbell, Christmas, Francis, Manning, McInnis, Patterson, Poirier — 8

NAYS

The Honourable Senators

Bovey, Gold, Petclerc — 3

ABSTENTIONS

NIL

The question being put on the motion in amendment as amended, it was adopted, on division.

At 5:41 p.m., the committee suspended.

At 6:12 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 11, 2018, the committee began its consideration of Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence.

*APPEARING:*

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P., Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard.

*WITNESSES:*

*Fisheries and Oceans Canada:*

Timothy Sargent, Deputy Minister, Fisheries and Oceans Canada;

Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector;

Sylvie Lapointe, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management.

The chair made a statement.

a) peut délimiter l'emplacement géographique exact de la zone de protection marine proposée et identifier précisément les habitats et les espèces qui doivent être protégés dans cette zone;

b) publie un rapport contenant les renseignements visés à l'alinéa a) sur le site web du ministère. »

L'honorable sénateur McInnis propose que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant l'alinéa 4a) contenu dans l'amendement par ce qui suit :

« a) peut délimiter l'emplacement géographique approximatif de la zone de protection marine proposée et faire une évaluation préliminaire des habitats et des espèces dans cette zone qui ont besoin de protection; ».

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Busson, Campbell, Christmas, Francis, Manning, McInnis, Patterson, Poirier — 8

CONTRE

Les honorables sénateurs

Bovey, Gold, Petclerc — 3

ABSTENTIONS

AUCUNE

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

À 17 h 41, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 12, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 décembre 2018, le comité entame son étude du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence.

*COMPARAÎT :*

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

*TÉMOINS :*

*Pêches et Océans Canada :*

Timothy Sargent, sous-ministre, Pêches et Océans Canada;

Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques;

Sylvie Lapointe, sous-ministre adjointe, Gestion des pêches et des ports.

Le président fait une déclaration.

Minister Wilkinson made a statement and, together with Mr. Morel and Ms. Lapointe, answered questions.

At 7:16 p.m., the committee suspended.

At 7:26 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 11, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 36.*)

It was agreed that the committee continue clause-by-clause consideration of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

It was agreed that clause 5 as amended carry, on division.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry as amended, on division.

It was agreed that the Law Clerk be authorized to make any consequential changes to the numbering of provisions and cross-references as a result of the amendments to the bill.

It was agreed that Bill C-55 be reported with amendments to the Senate, at the earliest opportunity.

At 7:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Le ministre Wilkinson fait une déclaration puis, avec M. Morel et Mme Lapointe, répond aux questions.

À 19 h 16, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 26, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 décembre 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 36 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité poursuive l'étude article par article du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Il est convenu d'adopter l'article 5, modifié, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Il est convenu d'autoriser le légiste parlementaire à apporter tous les changements nécessaires à la désignation numérique des dispositions et aux renvois qui découlent des amendements au projet de loi.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi C-55, avec les propositions d'amendements, à la première occasion.

À 19 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Chantal Cardinal

*Clerk of the Committee*

## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 2, 2019

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, to which was referred Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act; and Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence, met this day at 5:05 p.m. to give consideration to the bills.

**Senator Fabian Manning** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, welcome to this meeting where we will continue our work on Bill C-55. Before we do that, is it agreed that we authorize Senate Communications Directorate staff to take pictures and film excerpts during the meeting and publish them? Is everybody okay with that? It won't be intrusive.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Okay.

We are going to go to Senator McInnis. At our last meeting, we were finishing up on his amendment. I understand that he takes a different direction, but I will leave it to you, senator.

For those who are wondering where the minister is, there is a vote in the House of Commons at 5:45. The minister has to be there for the vote. In our discussion with him, we decided we would do Bill C-55 before the minister arrives. Hopefully, we will be finished with Bill C-55 by the time he arrives, and he should be here between 6 and 6:15, after the vote in the house. We felt it was best to do it that way. I hope you are all in agreement. If you are not, it is too late now, anyway.

Senator McInnis, please go ahead.

**Senator McInnis:** Thank you, Mr. Chair. I have a subamendment that I want to move to my amendment that I put in place at our last gathering. I listened to what the senators had to say around the table, so I've softened it quite a bit. I think this has been distributed.

I move:

That the motion in amendment moved by the Honourable Senator McInnis, in clause 5, on page 4, be not now adopted but that it be amended by replacing the proposed paragraph 4(a) contained in the amendment with the following:

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 2 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, auquel a été renvoyé le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 17 h 5, pour examiner les projets de loi.

**Le sénateur Fabian Manning** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues sénateurs, bienvenue à cette réunion où nous poursuivons notre travail sur le projet de loi C-55. Avant de le faire, êtes-vous d'accord pour que nous autorisions le personnel de la Direction des communications du Sénat à prendre des photos et à faire des captations vidéo durant la réunion, puis à les publier? Êtes-vous d'accord avec cela? Cela ne sera pas intrusif.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

Nous allons passer au sénateur McInnis. Lors de notre dernière réunion, nous terminions nos travaux sur son amendement. Je crois savoir qu'il prend une direction différente, mais je vous laisse la parole, monsieur le sénateur.

Pour ceux qui se demandent où est le ministre, il y a un vote à la Chambre des communes à 17 h 45, et le ministre doit être présent. Lors de notre discussion avec lui, nous avons convenu d'examiner le projet de loi C-55 avant que le ministre n'arrive. Nous espérons avoir terminé l'étude du projet de loi C-55 lorsque le ministre arrivera, et il devrait être ici entre 18 heures et 18 h 15, après le vote à la Chambre. Nous avons jugé que c'était préférable ainsi. J'espère que cela vous convient à tous. Si ce n'est pas le cas, c'est trop tard, de toute façon.

Sénateur McInnis, allez-y s'il vous plaît.

**Le sénateur McInnis :** Merci, monsieur le président. J'aimerais proposer un sous-amendement à mon amendement que j'ai présenté lors de notre dernière rencontre. J'ai écouté ce que les sénateurs qui étaient présents avaient à dire, et je l'ai donc atténué un peu. Je crois que le sous-amendement a été distribué.

Je propose :

Que la motion d'amendement proposée par l'honorable sénateur McInnis, à l'article 5, à la page 4, ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit modifiée en remplaçant l'alinéa 4a) contenu dans l'amendement par ce qui suit :

“(a) is able to determine the approximate geographical location of the proposed marine protected area and make a preliminary assessment of any habitat or species in that area that is in need of protection;”

To refresh your memories, with my previous amendment, I was requesting the exact geographical location of the proposed marine protected area and to make a “precise” assessment of any habitat or species in that area. I’ve softened that considerably — determine “the approximate geographical location” and “make a preliminary assessment.”

I wanted something because it is important when these proposals are put forth to the public that they have an idea. I agree that it doesn’t necessarily have to be precise, but it must be an approximate geographical representation of what area they are going to be covering. There are a lot of stipulations that come in. Upfront before consultations and so on, it is considered possibly to be a no-take zone, which means all the fishers who fish lobster or other fish don’t know if they are going to be able to.

In any event, this will give the residents — not just the fishers but all of these communities, residents, small businesses and so on — an approximate geographical location and a preliminary assessment of the habitat. I don’t think that’s making it too onerous for the department and others to make a determination.

So I move that subamendment.

**The Chair:** Thank you, Senator McInnis.

**Senator Gold:** Thank you, Senator McInnis. I agree with you that it softens it considerably. Thank you for making the effort and listening, as you always do.

I have a question in order for me to understand the consequences. I want to make sure I understand what Bill C-55 envisages and then ask a question of the officials that are here. I’m not sure I heard you correctly, Senator McInnis, but I think you said that when something is designated, it could be a no-catch zone or something. Am I right in thinking that, in this temporary period before it might become permanent, we are freezing the footprint? So that whatever the people are doing in that area, if they are fishing for lobster or anything else, they would be entitled to carry on that activity even once it is designated as a temporary marine protected area. Is my understanding correct? That’s the first part of my question. The second part is if you could give your comments on what impact, if any, this would have on the process as it introduced an element that slows it down, changes it, and, if so, how material a change would it be?

« a) peut délimiter l’emplacement géographique approximatif de la zone de protection marine proposée et faire une évaluation préliminaire des habitats et des espèces qui doivent être protégées dans cette zone; »

Pour vous rafraîchir la mémoire, avec mon amendement précédent, je demandais de déterminer l’emplacement géographique exact de la zone de protection marine proposée ainsi que d’identifier « précisément » des habitats et des espèces dans cette zone. J’ai adouci cette position considérablement — délimiter « l’emplacement géographique approximatif » et « faire une évaluation préliminaire ».

Je voulais qu’il y ait quelque chose, car il importe, lorsque ces propositions sont présentées au public, que celui-ci ait une certaine idée. Je conviens que la précision n’est pas absolument nécessaire, mais cela doit être une représentation géographique approximative de la zone qui sera couverte. Beaucoup de dispositions entrent en jeu. Tout de suite avant les consultations et par la suite, on considère qu’il s’agit peut-être d’une zone où les captures sont interdites, ce qui veut dire que tous les pêcheurs qui pêchent du homard ou d’autres poissons ne savent pas s’ils seront en mesure de le faire.

Quoi qu’il en soit, cela va donner aux résidents — pas juste les pêcheurs, mais l’ensemble de ces collectivités, les résidents, les petites entreprises et ainsi de suite — un emplacement géographique approximatif et une évaluation préliminaire de l’habitat. Je ne crois pas que cela complique pour le ministère et d’autres la prise de décisions.

Je propose donc ce sous-amendement.

**Le président :** Merci, sénateur McInnis.

**Le sénateur Gold :** Merci, sénateur McInnis. Tout comme vous, je conviens que cela adoucit considérablement la motion. Merci d’avoir fait l’effort et d’avoir écouté, comme vous le faites toujours.

J’ai une question, car je souhaite comprendre les conséquences. Je veux m’assurer que je comprends ce que le projet de loi C-55 envisage, et j’aimerais poser une question aux représentants qui sont ici. Je ne sais pas si je vous ai bien entendu, sénateur McInnis, mais je crois que vous avez dit que, lorsqu’une chose est désignée, il pourrait s’agir d’une zone où les prises sont interdites ou autre chose. Ai-je raison de penser que, durant cette période temporaire avant que la zone devienne permanente, nous gelons l’empreinte? Ainsi, peu importe ce que font les gens dans cette zone, s’ils pêchent du homard ou quoi que ce soit d’autre, ils seraient autorisés à poursuivre cette activité même une fois qu’elle a été désignée zone de protection marine temporaire. Ai-je bien compris? C’est la première partie de ma question. La deuxième partie, c’est si vous pouvez fournir vos commentaires sur les répercussions, le cas échéant, que cette proposition aurait sur le processus, puisqu’elle a présenté un

**The Chair:** Senator Bovey, do you want Mr. MacDonald to speak before you ask your question?

**Senator Bovey:** Essentially that's exactly my question. I wanted to know how it affects the purpose of the bill.

**Jeff MacDonald, Director General, Oceans and Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada:** Thank you. With regard to the chapeau of the proposed language, it says "despite section 35.2." We have to read all of this in the context of section 35.2 of the bill and, in the last meeting, we were talking about the precautionary approach. Section 35.2 talks about the lack of scientific certainty regarding the risks posed by any activity that might be carried out. Reading this language, it would say that regardless of what is in section 35.2, the minister may not make an order unless he is able to delineate the approximate location, make a preliminary assessment and then post the report of the information on the website. Administratively, it would mean that this is a prerequisite prior to the minister making any kind of ministerial order.

In terms of impact, in the Oceans Act, we would have the same type of procedure that we already need to do under the Cabinet Directive on Regulatory Management, which is an authority that comes through the Financial Administration Act and is articulated in the Treasury Board Secretariat's policies. It's making a duplication in the Oceans Act, what is already a legal requirement of all departments and agencies when we are making regulations.

**Senator Gold:** Does that include the requirement that is from the original motion and that is not changed by the sub-amendment that this information, in this case the approximate geographic location and preliminary assessment, be posted on the website?

**Mr. MacDonald:** This is something that we already do as a requirement under law. If you go to the website of Fisheries and Oceans Canada, you will see information about the Eastern Shore Islands AOI and other areas of interest that have been identified by the department. Over and above that, we are also required under regulations to publish a forward regulatory plan. In those circumstances, if we are planning to bring forward a marine protected area, we also have to publish that information.

**Senator Gold:** So the law already requires you to do this once you have designated it as an area of interest, pending the designation as a temporary marine protected area?

élément qui le ralentit, le change. Si tel est le cas, quelle serait l'importance de ce changement?

**Le président :** Sénatrice Bovey, voulez-vous que M. MacDonald prenne la parole avant que vous ne posiez votre question?

**La sénatrice Bovey :** Essentiellement, c'est exactement ma question. Je voulais savoir comment cela influençait l'objet du projet de loi.

**Jeff MacDonald, directeur général, Politiques des Océans et des pêches, Pêches et Océans Canada :** En ce qui concerne l'en-tête du libellé proposé, on dit : « Malgré l'article 35.2 ». Nous devons lire tout cela dans le contexte de l'article 35.2 du projet de loi et, au cours de la dernière réunion, nous parlions de l'approche de précaution. Dans l'article 35.2, il est question de l'absence de certitude scientifique concernant les risques que peut présenter l'exercice d'activités. D'après le libellé, on dit que, peu importe ce qui figure à l'article 35.2, le ministre ne peut prendre d'arrêté à moins qu'il soit en mesure de délimiter l'emplacement approximatif, de faire une évaluation préliminaire, puis de publier le rapport contenant les renseignements sur le site web. Sur le plan administratif, cela voudrait dire que c'est une condition préalable avant que le ministre puisse prendre un quelconque arrêté ministériel.

Pour ce qui est des répercussions, dans la Loi sur les océans, nous verrions le même type de procédures que celles déjà en vigueur dans la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation, qui est un pouvoir provenant de la Loi sur la gestion des finances publiques et est défini dans les politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor. Il s'agit de reproduire dans la Loi sur les océans ce qui est déjà une obligation juridique pour l'ensemble des ministères et des organismes lorsque nous formulons des règlements.

**Le sénateur Gold :** Cela comprend-t-il l'obligation tirée de la motion originale qui n'est pas changée par le sous-amendement selon laquelle les renseignements, dans ce cas-ci, l'emplacement géographique approximatif et l'évaluation préliminaire, doivent être publiés sur le site web?

**M. MacDonald :** C'est quelque chose que nous faisons déjà comme exigence prévue par la loi. Si vous visitez le site web de Pêches et Océans Canada, vous verrez des renseignements au sujet des sites d'intérêt des îles de la côte Est et d'autres sites d'intérêt qui ont été désignés par le ministère. En plus de cela, nous sommes aussi tenus, conformément aux règlements, de publier un plan prospectif de la réglementation. Dans ces circonstances, si nous prévoyons présenter une zone de protection marine, nous devons aussi publier cette information.

**Le sénateur Gold :** Donc la loi vous oblige déjà à le faire une fois que vous l'avez désigné comme site d'intérêt, en attendant la désignation de zone de protection marine temporaire?

**Mr. MacDonald:** It is not a process of designating an area of interest —

**Senator Gold:** I'm sorry, identifying an area of interest.

**Mr. MacDonald:** Identifying, yes. When we publicly announce an area of interest, it doesn't have any legal status. That is one of the issues for which this bill was proposed. It was felt that when we got to the moment when an area of interest has been identified and the conservation objectives are identified, there was a need to say that this is an important area for biodiversity and, if we don't do anything, this area could be at risk because there could be an increase of activities that could affect what we are trying to protect. The idea of the bill is to say that at this stage in the process, we want to give the force of law in protecting this area so we can finalize our consultations and the management plan and afford some protection to an area identified as important for biodiversity.

**Senator Gold:** Thank you for that. Can you elaborate on the implications of the opening clause, what you called the chapeau, that this would operate despite section 35.2? I recall you spoke to that issue before, but how would that bear upon this proposed subamendment to the amendment?

**Mr. MacDonald:** When we read section 35.2, it essentially lays out the precautionary principle, which is that the minister or the Governor-in-Council, depending on who is making the regulation, shall not use the lack of scientific certainty regarding the risks posed by any activity that may be carried out in certain areas as a reason to postpone or refrain from exercising their powers or performing their duties and functions. If we read this amendment with that, it would mean that, regardless of whatever is in 35.2, the minister cannot make an order unless he is able to identify this information and make it public.

**Senator Gold:** I understand that, but you said that the provisions of (a) and (b) are already in the rules and practices.

**Mr. MacDonald:** That's correct.

**Senator Gold:** The reference to section 35.2 — do you have a concern that means the minister could use the lack of scientific certainty to refuse to designate? I'm trying to understand from a narrow legal point of view why the "despite section 35.2." Perhaps I could ask Senator McInnis to explain the purpose of that clause. Maybe I have misdirected my question and I can hold off on that and let others speak, but it's still hanging in the air for me.

**M. MacDonald :** Il ne s'agit pas d'un processus où l'on désigne un site d'intérêt...

**Le sénateur Gold :** Je suis désolé, l'identification d'un site d'intérêt.

**M. MacDonald :** L'identification, oui. Lorsque nous annonçons publiquement un site d'intérêt, celui-ci n'a pas de statut juridique. C'est une des questions pour lesquelles le projet de loi a été proposé. On avait l'impression que, lorsqu'arrivait le moment où un site d'intérêt avait été identifié et que les objectifs de conservation avaient été déterminés, il était nécessaire de dire qu'il s'agissait d'une zone importante pour la biodiversité et que, si nous ne faisons rien, cette zone pourrait être compromise, car il pourrait y avoir une augmentation des activités qui influerait sur ce que nous essayons de protéger. L'idée du projet de loi est de dire, à cette étape-ci du processus, que nous voulons donner force de loi à la protection de cette zone, pour que nous puissions achever nos consultations ainsi que le plan de gestion et offrir une certaine protection à une zone désignée comme importante pour la biodiversité.

**Le sénateur Gold :** Merci. Pourriez-vous expliquer davantage les répercussions de la clause d'ouverture, que vous avez appelée l'en-tête, soit que cela s'appliquerait malgré l'article 35.2? Je me rappelle vous avoir entendu parler de cette question auparavant, mais comment cela influencerait-il sur le sous-amendement proposé de l'amendement?

**M. MacDonald :** Lorsque nous lisons l'article 35.2, il énonce essentiellement le principe de précaution, c'est-à-dire que le ministre ou le gouverneur en conseil, selon la personne qui formule le règlement, ne peuvent utiliser l'absence de certitude scientifique concernant les risques que peut présenter l'exercice d'activités dans certains espaces maritimes comme prétexte pour remettre à plus tard l'exercice des attributions qui leur sont conférées ou ne pas les exercer. Si nous lisons l'amendement avec cela en tête, cela voudrait dire que, peu importe ce qui figure dans l'article 35.2, le ministre ne peut pas prendre d'arrêté à moins qu'il ne soit en mesure de repérer ces renseignements et de les publier.

**Le sénateur Gold :** Je le comprends, mais vous avez dit que les alinéas a) et b) sont déjà utilisés dans les règles et les pratiques.

**M. MacDonald :** C'est exact.

**Le sénateur Gold :** Le renvoi à l'article 35.2... Le fait de savoir que le ministre pourrait utiliser l'absence de certitude scientifique pour refuser de désigner une zone vous préoccupe-t-il? J'essaie de comprendre d'un point de vue juridique étroit pourquoi l'on précise « malgré l'article 35.2 ». Je pourrais peut-être demander au sénateur McInnis d'expliquer le but de cet article. J'ai peut-être mal orienté ma question, et je peux attendre et laisser d'autres personnes parler, mais cette question demeure pour moi.

**Senator McInnis:** Could I ask the witness? I'm not a great fan of the precautionary principle at all because it's an excuse for the science not to be done. That's what it is. If you have five years to do the science, you should be able to carry it out within the five-year period. That's all I'm saying. That's why I disagree with that principle. It says if you can get it done, that's great; but if you don't, fine. That's what the precautionary principle is. So they can go ahead.

**Senator Gold:** To designate as a temporary one. My question is simply in regard to the designation as a temporary. The precautionary principle is in the Oceans Act for the permanent, but here it's an echo or it's the equivalent of the precautionary principle, as I read it, saying that you can go ahead and designate something as a temporary one, which gives you five years to do more science, but you can do that even if there is some degree of scientific uncertainty. We're talking about the front end of the designation of a temporary. We are not really talking about the precautionary principle at the tail end when you put into place through regulation a permanent marine protected area, but rather at the front end when you are trying to figure out, through the process of consultation and scientific inquiry, exactly what the plan should be around this particular area. I just don't understand why your amendment required the phrase "despite section 35.2" and I worry about what that might mean in practice for the temporary marine protected area regime that we're looking at today.

**Senator McInnis:** You could use the word "pursuant" as well. The word "despite" is perhaps throwing it off.

Let me explain what we are asking for here, and it is important. We are experiencing it now in Nova Scotia. I'm not going to repeat all of the things I've said in the past, but we're looking for an approximate geographical area. You're telling me that that is done and completed. It seems to me, and we can check the record, I understood you to say at the last meeting that those things have to be carried out over a period of five years. The other is a preliminary assessment of exactly what it is you are protecting, and I think the citizens, residents and the fishers have a right to know that.

Now, if you're telling me that that is in another act, whether it's the rules or whatever and it automatically is done, well, they are not answering those questions. It's not definitive and, in some respects, it's not approximate. That's all we're asking. I'm not on for duplication, and the last thing we need is another regulation, but if that is the law now and it is being done, well, fine. But there are many people who are not aware that is, in fact, the case, because there is question after question after question at

**Le sénateur McInnis :** Pourrais-je poser la question au témoin? Je ne suis pas du tout un grand partisan du principe de précaution, parce que c'est un prétexte pour ne pas réaliser les études scientifiques. C'est ce que c'est. Si vous aviez cinq ans pour effectuer les études scientifiques, vous devriez être en mesure de les terminer au sein de la période quinquennale. C'est tout ce que je dis. C'est pourquoi je suis en désaccord avec ce principe. On dit que si vous pouvez le faire, c'est très bien; mais si vous ne le faites pas, c'est bon. C'est ce qu'est le principe de précaution. Donc, ils peuvent aller de l'avant.

**Le sénateur Gold :** Désigner une zone comme une zone temporaire. Ma question concerne simplement la désignation d'une zone temporaire. Le principe de précaution se trouve dans la Loi sur les océans pour les zones permanentes, mais ici, c'est un écho ou c'est l'équivalent du principe de précaution, selon ma compréhension, où l'on dit que vous pouvez aller de l'avant et désigner quelque chose comme une zone temporaire, ce qui vous donne cinq ans de plus pour mener les études scientifiques, mais vous pouvez le faire malgré un certain degré d'incertitude scientifique. Nous parlons du commencement de la désignation d'une zone temporaire. Nous ne parlons pas vraiment du principe de précaution à la fin, lorsque vous mettez en place, au moyen d'un règlement, une zone de protection marine permanente; il est plutôt question du commencement, lorsque vous essayez de comprendre, dans le cadre du processus de consultation et d'enquête scientifique, ce que devrait être exactement le plan concernant cette zone particulière. Je ne comprends juste pas pourquoi votre amendement avait besoin de l'expression « malgré l'article 35.2 » et je m'inquiète de ce que cela voudrait dire en pratique pour le régime des zones de protection marine temporaires que nous examinons aujourd'hui.

**Le sénateur McInnis :** Vous pourriez aussi utiliser le mot « conformément ». Le mot « malgré » est peut-être déroutant.

Permettez-moi d'expliquer ce que nous demandons ici, et c'est important. Nous en faisons l'expérience en ce moment, en Nouvelle-Écosse. Je ne vais pas répéter toutes les choses que j'ai dites dans le passé, mais nous recherchons une zone géographique approximative. Vous me dites que c'est une question réglée. Il me semble, et nous pouvons vérifier le compte rendu, que je vous ai entendu dire lors de la dernière réunion que ces choses doivent être effectuées sur une période de cinq ans. L'autre chose, c'est une évaluation préliminaire de ce que vous protégez exactement, et je crois que les citoyens, les résidents et les pêcheurs ont le droit de le savoir.

Maintenant, si vous me dites que cela figure dans une autre loi, que ce soient les règles ou peu importe, et que c'est fait de façon automatique, eh bien, ces textes de loi ne répondent pas aux questions. Ce n'est pas définitif et, à certains égards, ce n'est pas approximatif. C'est tout ce que nous demandons. Je suis opposé aux chevauchements, et la dernière chose dont nous avons besoin, c'est d'un autre règlement, mais si c'est la loi en ce moment et que c'est ce qu'on fait, eh bien, d'accord. Mais il y

town hall meetings on this, and members of your department are there. If it is the case, let's not pile on regulations.

**Senator Bovey:** Am I hearing correctly what you said, Mr. MacDonald, if I can cut to the chase, that this is redundant with what is already in the legislation?

**Mr. MacDonald:** It is redundant with what is already a legal requirement, yes.

**Senator McInnis:** If that is indeed the case, where is it exactly?

**Mr. MacDonald:** The statutory authority is under section 7(1) of the Financial Administration Act, which is what gives the Treasury Board the mandate to create directives on regulations. Then there is the Cabinet Directive on Regulations that requires departments and agencies to ensure that the process is open and transparent. There is also a directive on government communications.

This is a procedure that we follow at the earliest stages of MPA development. The town hall meetings we have had on the Eastern Shore, for example, would be the form of consultations that took place prior to the announcement of an area of interest. Once the area of interest was determined, it was announced publicly and the information is on our website, including the habitat that is being proposed to be protected, as well as an approximate geographical location. That is what we do. That is our normal practice for Marine Protected Areas, and it would be our practice as well for interim protection MPAs.

**Senator Gold:** Are you saying that what is going on offshore of Nova Scotia is a process that is actually prior to identifying it as an area of interest? In other words, it has not been identified as an area of interest, much less designated as temporary Marine Protected Area?

**Mr. MacDonald:** We are a little further along in our process on the Eastern Shore. We had a number of community meetings and consultations prior to its announcement as an area of interest. Since then, we have had further meetings because, once the study area was established, we have done overviews and presentations on the potential impact on fisheries, and we have presented at the most recent meetings the fact that there is no need for a no-take zone. A lobster fishery in that area is consistent with the conservation objectives we have been determining, and this is an iterative process. At each stage that we go through in that series of meetings, there are a lot of questions and some people need clarification and some people are not necessarily in favour of it. Others are. But the point is all of this is required on us to gather this information, and then it goes into what ultimately becomes the regulatory intent, and

a de nombreuses personnes qui ne savent pas que c'est le cas. En fait, on a beau poser des tonnes de questions sur cet enjeu dans des assemblées publiques, mais des membres de votre ministère sont ici. Si c'est le cas, n'accumulons pas les règlements.

**La sénatrice Bovey :** Si je peux aller droit au but, monsieur MacDonald, vous dites que c'est redondant par rapport à ce qui figure déjà dans la législation?

**M. MacDonald :** C'est redondant par rapport à ce qui est déjà une obligation juridique, oui.

**Le sénateur McInnis :** Si c'est bel et bien le cas, où le voit-on exactement?

**M. MacDonald :** Le pouvoir est conféré par le paragraphe 7(1) de la Loi sur l'administration des finances publiques, qui donne au Conseil du Trésor le mandat de créer des directives sur la réglementation. Il y a en outre la Directive du Cabinet sur la réglementation, qui oblige les ministères et les organismes à s'assurer que le processus est ouvert et transparent. Mentionnons aussi la directive sur les communications gouvernementales.

C'est une procédure que nous suivons dans les premières étapes de la conception d'une ZPM. Les assemblées publiques que nous avons tenues sur la côte Est, par exemple, ressembleraient aux consultations qui ont eu lieu avant l'annonce d'un site d'intérêt. Une fois qu'un site d'intérêt était déterminé, il était annoncé publiquement, et les renseignements étaient publiés sur notre site web, y compris l'habitat que l'on propose de protéger, ainsi que l'emplacement géographique approximatif. C'est ce que nous faisons. C'est notre pratique normale pour les zones de protection marine, et ce serait également notre pratique pour les ZPM provisoires.

**Le sénateur Gold :** Dites-vous que ce qui se passe au large de la Nouvelle-Écosse est un processus qui est en fait préalable à la désignation d'un site d'intérêt? En d'autres mots, la zone n'a pas été identifiée comme site d'intérêt, encore moins désignée comme zone de protection marine temporaire?

**M. MacDonald :** Nous sommes un peu plus avancés dans notre processus sur la côte Est. Nous avons tenu un certain nombre de rencontres et de consultations communautaires avant son annonce comme site d'intérêt. Depuis, nous avons organisé d'autres réunions, parce que, une fois la zone d'étude établie, nous avons réalisé des aperçus et des exposés concernant les répercussions possibles sur les pêches et avons exprimé, dans les réunions les plus récentes, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une zone où les captures sont interdites. La pêche au homard dans cette région est conforme aux objectifs de conservation que nous avons déterminés, et il s'agit d'un processus itératif. À chaque étape que nous franchissons dans cette série de réunions, beaucoup de questions sont posées. Certaines personnes ont besoin de précisions, et certaines personnes ne sont pas nécessairement en faveur de ce processus, contrairement à

we're obliged under the cabinet directive to articulate with whom we have met, what the feedback was, how the government responds to it and what the socio-economic impact of the proposed action is, and then we are required to publish that and respond to comments received subsequent to that.

**Senator Gold:** Thank you.

**Senator McInnis:** I'm sorry, I was listening to what you read there, and it does not precisely say that you have to do the approximate geographical location. It does not say that there specifically has to be a preliminary assessment. Did I hear those words? It calls on certain actions that have to be taken in a general form, but is it in there with what this amendment has?

**Mr. MacDonald:** There are two directives in play here, partly because what is being proposed will ultimately become a regulation. In that context, we need to follow the Cabinet Directive on Regulations, which stems from the Financial Administration Act. Further to that, we are also operating on the directive on open government, so we must be open and transparent with what we are proposing to do in terms of regulations, and that requires us to explain the regulation that we're proposing — in this case, it would be to establish a Marine Protected Area — as well as to explain the objectives and, ultimately, what the socio-economic impacts of that would be.

The consultations and the meetings that we have had prior to the designation of an area of interest was precisely following the directive. We then need to publish the area of interest and, subsequent to that, we need to do this assessment in order to fulfill the requirements under the Cabinet Directive on Regulations. Given the nature of the regulation that we're bringing forward, we would need to explain where, what the objectives are, what the activities are that are compatible with those objectives and the impact of restricting activities that may not be compatible. That is the way that we are administering the regulatory instrument under the Oceans Act.

**The Chair:** Are you done? Because you are getting close to it.

**Senator McInnis:** I didn't come tonight to debate or argue, but I still haven't heard that it's mandatory to do this.

With respect, I was at the very first meeting with your employees. There were four of them. It was an area of interest. Carte blanche right from the beginning. That's what it was

d'autres. Mais l'élément essentiel, c'est que tout cela nous oblige à recueillir ces renseignements, puis il s'agit de savoir ce qui devient au final l'intention réglementaire, et nous sommes obligés, conformément à la directive du Cabinet, de mentionner qui nous avons rencontré, quelle a été la rétroaction, comment le gouvernement y a réagi et quelles sont les répercussions socioéconomiques de la mesure proposée, puis nous devons publier ces renseignements et répondre aux commentaires reçus par la suite.

**Le sénateur Gold :** Merci.

**Le sénateur McInnis :** Je suis désolé, j'écoutais ce que vous avez lu, et il n'est pas dit précisément que vous devez déterminer l'emplacement géographique approximatif. Il n'est pas dit qu'il doit y avoir précisément une évaluation préliminaire. Ai-je bien entendu ces mots? On demande la prise de certaines mesures de façon générale, mais cela figure-t-il dans l'amendement?

**M. MacDonald :** Il y a deux directives en jeu ici, en partie parce que ce qui est proposé finira par devenir un règlement. Dans ce contexte, nous devons suivre la Directive du Cabinet sur la réglementation, qui découle de la Loi sur la gestion des finances publiques. En plus de cela, nous fonctionnons à partir de la Directive sur le gouvernement ouvert, et nous devons donc agir de manière ouverte et transparente par rapport à ce que nous proposons de faire au chapitre de la réglementation, et cela nous oblige à expliquer la réglementation que nous proposons — dans ce cas-ci, il s'agirait d'établir une zone de protection marine — ainsi que d'expliquer les objectifs et, au final, les répercussions socioéconomiques de cette mesure.

Les consultations et les réunions que nous avons tenues avant la désignation d'un site d'intérêt respectaient précisément la directive. Nous devons ensuite publier le site d'intérêt et, à la suite de cela, effectuer cette évaluation afin de satisfaire aux exigences prévues dans la Directive du Cabinet sur la réglementation. Compte tenu de la nature de la réglementation que nous proposons, nous devrions préciser l'endroit, quels sont les objectifs, quelles activités sont compatibles avec ces objectifs et quelles sont les répercussions du fait de limiter des activités qui pourraient ne pas être compatibles. C'est ainsi que nous administrons l'instrument réglementaire en vertu de la Loi sur les océans.

**Le président :** Avez-vous terminé? Parce que vous y êtes presque.

**Le sénateur McInnis :** Je ne suis pas venu ici ce soir pour débattre ou me disputer, mais je n'ai toujours pas entendu que c'est obligatoire de faire cela.

Avec tout le respect que je vous dois, j'ai assisté à la toute première réunion avec vos employés. Ils étaient quatre. C'était un site d'intérêt. On nous a donné carte blanche dès le début.

designated as. That's what happened, and what provoked me to come with an amendment was to stop that from happening.

In all similar situations, you are allegedly to go out and do all of what you say you're supposed to do. But do you always follow that? If this amendment were in place, at least it would be in the Oceans Act and it would be up front and clear on these particular matters that come forth in putting Marine Protected Areas in place.

It is the utmost importance that the public is not afraid and not worried about their future. That's what I'm saying. Where is the harm in specifically putting it here in this amendment? You're off on rules and regulations. Is there a guarantee that it will be done? I'm not so sure about that.

**The Chair:** Want to try one more time, Mr. MacDonald?

**Senator McInnis:** He doesn't have to.

**Mr. MacDonald:** I just explained to the committee members how the statutory requirement then flows into a regulatory authority that, in this case, the Treasury Board has. They issue directives that all departments and agencies must follow. We follow that when it comes to the designation of Marine Protected Areas, and we are obliged through those policies and through those regulations and, ultimately, through the law that is already in place to be transparent and open and explain to Canadians the outcomes of our deliberations.

**Senator Campbell:** Just to follow up, what would you say if we pointed out to you that this didn't happen? That four of your employees were there and they show up but none of this happened? How do we deal with that? If I'm from the public, I don't know any of this stuff and I expect you to be the arbiter of the legal end of it. We have now heard that they showed up and none of this was done. What do you do to make sure that doesn't happen?

**Mr. MacDonald:** If we're going to talk about how the program is administered instead of the bill, I can talk about —

**Senator Campbell:** No, I'm not trying to get into a big song and dance here. I'm just saying that you say "A." We just heard that "A" doesn't happen all the time. What is the process for dealing with that when it does not happen? You have just heard this. What is your position? Do you go back and find these four people that showed up and say, "Hey, you guys made a mistake under the open governance regime and all the rest of it"? I get what he's saying. It's all well and good to say, "It's in there," but when it doesn't happen, what happens?

C'est ainsi qu'on l'a désigné. C'est ce qui s'est passé, et ce qui m'a incité à proposer un amendement, c'était que l'on mette un frein à cette façon de faire.

Dans toutes les situations semblables, vous allez supposément faire tout ce que vous dites que vous êtes censés faire. Mais respectez-vous toujours cela? Si cet amendement était en place, il serait à tout le moins dans la Loi sur les océans, et cela se verrait bien en évidence dans ces questions particulières qui sont présentées dans le cadre de la mise en place des zones de protection marine.

Il est d'importance capitale que le public ne craigne rien et ne s'inquiète pas pour l'avenir. C'est ce que je dis. Qu'y a-t-il de mal à vouloir l'inscrire précisément dans l'amendement? Vous vous trompez par rapport aux règles et aux règlements. Y a-t-il une garantie que cela sera fait? Je n'en suis pas si sûr.

**Le président :** Voulez-vous y aller une fois de plus, monsieur MacDonald?

**Le sénateur McInnis :** Il n'a pas besoin de le faire.

**M. MacDonald :** Je viens d'expliquer aux membres du comité comment l'exigence conférée par la loi se transfère en pouvoir réglementaire qui, dans ce cas-ci, appartient au Conseil du Trésor. Il émet des directives que tous les ministères et organismes doivent respecter. Nous les suivons lorsqu'il s'agit de la désignation des zones de protection marine et nous sommes obligés, en fonction des politiques et des règlements et, au final, en fonction de la loi déjà en place, d'être transparents et ouverts et d'expliquer aux Canadiens les fruits de nos délibérations.

**Le sénateur Campbell :** Juste en guise de suivi, que diriez-vous si nous vous disions que cela n'est pas arrivé? Que quatre de vos employés étaient présents, mais que rien de tout cela n'est arrivé? Comment composons-nous avec cela? Si je viens du public, je ne connais rien de tout cela et je m'attends à ce que vous agissiez comme arbitre du point de vue juridique. Nous avons maintenant entendu dire qu'ils se sont présentés et que rien de tout cela n'a été fait. Que faites-vous pour vous assurer que cela ne se produit pas?

**M. MacDonald :** Si nous voulons discuter de la façon dont le programme est administré plutôt que du projet de loi, je peux parler de...

**Le sénateur Campbell :** Non, je n'essaie pas d'en faire un grand plat ici. Je dis juste que vous dites « A ». Nous venons juste d'entendre dire que « A » ne se passe pas tout le temps. Quel est le processus qui permet de s'en occuper lorsque cela ne se produit pas? Vous venez juste de l'entendre dire. Quel est votre avis? Allez-vous retourner trouver ces quatre personnes qui se sont présentées et leur dire : « Hé, vous avez fait une erreur dans le cadre du régime de gouvernance ouvert et de tout le reste »? Je comprends ce qu'il dit. C'est très bien de dire : « C'est là », mais quand cela n'arrive pas, qu'est-ce qui se passe?

**Mr. MacDonald:** We have staff throughout the country. We are responsible for making sure that there is a common understanding of the basis for why we would be proposing an area for marine protection. Initial meetings are really important, because it's an opportunity for us to share what we understand to be the important biodiversity in that part of the ocean, but it's also an opportunity for us to get more information from communities, Indigenous groups, stakeholders, et cetera.

If the quality of the consultation is not acceptable, that's something that we manage through the internal management of the public service. We certainly hear from parliamentarians if something hasn't been going well, and we certainly hear from the general public, and we talk about this regularly in terms of the way we're administering the program and the quality of the consultations. We also try to make sure that we faithfully document what people are saying. Not only is that good public administration, but it's also a legal requirement when it ultimately comes to a point where we need to recommend something for protection.

**Senator Christmas:** I listened carefully to Mr. MacDonald describing the cabinet directives. I know I didn't catch everything word for word, but I did hear that part of government's obligation is to define the objectives, the socio-economic impacts and some of the restrictive impacts. Like Senator McInnis, I was looking for those words about geographic location and preliminary determination of a habitat or species, and I didn't hear those words.

I hear Senator McInnis proposing basically two requirements. It strikes me that it's reasonable for the general public to know the approximate geographic location of the interim MPA. "Where is it?" "It's about here." I didn't agree with the previous amendment, because it talked about an exact geographic location, but this one talks about an approximate one, so I think that helps. Then the previous amendment talked about a precise determination of habitat and species. Senator McInnis is now talking about a preliminary determination. We're not locking ourselves in, but it gives the general public some information that would be required. I appreciate that the other items should be disclosed — talking about the objectives and socio-economic impacts. I agree with that. But I think that these two pieces of information would be useful for the general public to know before a minister makes that order.

The logic hangs together for me. I do not see how that is inconsistent with what the cabinet directives are. It seems to me that we have to read into the cabinet directives some of this information. I like to go on the side of certainty and say, "Well, yes, that's great. It's good that we have it, but then why not

**M. MacDonald :** Nous avons des employés partout au pays. Nous sommes responsables de nous assurer qu'il y a une compréhension commune de la raison pour laquelle nous proposons une zone en vue d'une protection marine. Les réunions initiales sont vraiment importantes, car c'est pour nous l'occasion de communiquer ce que nous comprenons comme étant la biodiversité importante dans cette partie de l'océan, mais c'est aussi pour nous l'occasion d'obtenir plus de renseignements de la part des collectivités, des groupes autochtones, des parties prenantes, et cetera.

Si la qualité de la consultation n'est pas acceptable, c'est quelque chose que nous allons gérer au moyen de la gestion interne de la fonction publique. Nous avons certainement des échos des parlementaires si quelque chose ne s'est pas bien déroulé et nous en avons certainement de la part du grand public, et nous parlons régulièrement de la façon dont nous administrons le programme et de la qualité des consultations. Nous essayons aussi de nous assurer de documenter fidèlement ce que les gens racontent. C'est non seulement une bonne pratique d'administration publique, mais c'est aussi une obligation juridique lorsque nous devons, au final, recommander quelque chose en vue d'une protection.

**Le sénateur Christmas :** J'écoutais avec attention lorsque M. MacDonald a décrit les directives du Cabinet. Je sais que je n'ai pas saisi tout pour mot, mais j'ai entendu dire qu'une partie de l'obligation du gouvernement consiste à définir les objectifs, les répercussions socioéconomiques et certaines des répercussions restrictives. Tout comme le sénateur McInnis, je recherchais ces mots au sujet de l'emplacement géographique et de la détermination préliminaire d'un habitat ou des espèces, et je ne les ai pas entendus.

J'entends le sénateur McInnis proposer essentiellement deux obligations. Il me semble que c'est raisonnable pour le grand public de connaître l'emplacement géographique approximatif de la ZPM provisoire. « Où se trouve-t-elle? » « À peu près ici. » Je n'étais pas d'accord avec l'amendement précédent, car il portait sur un emplacement géographique exact, mais celui-ci parle d'un emplacement approximatif, et je crois que cela aide. Aussi, l'amendement précédent parlait d'une détermination précise des habitats et des espèces. Le sénateur McInnis parle maintenant d'une détermination préliminaire. Nous ne nous enfermons pas, mais cela donne au grand public quelques renseignements qui seraient exigés. Je reconnais que les autres éléments devraient être divulgués — si l'on parle des objectifs et des répercussions socioéconomiques. Je suis d'accord avec cela. Mais je crois que ce sont deux éléments d'information que le grand public aimerait connaître avant que le ministre prenne l'arrêt.

La logique se tient pour moi. Je ne vois pas comment c'est incompatible avec les directives du Cabinet. Il me semble que nous devons interpréter une partie de cette information dans les directives du Cabinet. J'aime avoir de la certitude et pouvoir dire : « Eh bien, oui, c'est très bien. C'est une bonne chose de

define in legislation a requirement for these two particular pieces of information, the approximate location and preliminary determination?”

**Mr. MacDonald:** The way that we go from what the law says to the regulations and to the cabinet directive, below the cabinet directive, we get into the operational policies of a department or an agency. Every department and agency needs to follow the directives from the Treasury Board.

We then have our own policies within the Department of Fisheries and Oceans when it comes to being transparent in terms of particular matters. In this case, it is our policy within the oceans program that we do publish the information about an area of interest and consultations on the department website. For example, if we're talking about the Eastern Shore Islands Area of Interest, we have published the approximate geographic location, and we have published the information on the environment and the ecology of the area. We have also published the information on the meetings that we have had up and down the Eastern Shore. So it is our current departmental policy and practice already.

For every other MPA, it's the same thing; we have the same type of information on our website. It is normal that we do that.

**Senator Poirier:** This is more of a comment, and he can answer if he feels he wants to. From what I'm understanding, you feel that it's already all covered, and you're already all doing it. So if that's the case, this is really not changing anything; it's just restating the same thing you're already doing. So what is the harm of putting it in, just to reassure people? I just wanted to put that on the record. It's not enforcing anything more, so what is the harm of adding it in if it's just repeating?

**The Chair:** I don't want to stop discussion, but I think we have heard enough.

So everybody is aware, this is a subamendment to the amendment that Senator McInnis moved at an earlier meeting. I'm asking for acceptance of the subamendment first. If the subamendment is accepted, I will be asking for the motion in amendment to be accepted. That's just to make sure everybody is aware of what we're doing here. There is a subamendment and an amendment.

Is it the pleasure of the committee to accept —

**Senator McInnis:** Is this a general question you're asking about the vote, or are we going to have a roll call vote?

**The Chair:** I am asking the question. Do you want a roll call vote?

l'avoir, mais pourquoi alors ne pas définir dans la législation une obligation pour ces deux éléments d'information particuliers, l'emplacement approximatif et la détermination préliminaire? »

**M. MacDonald :** Partant de ce que dit la loi, puis le règlement, lorsqu'on passe par la directive du Cabinet, juste en dessous de la directive du Cabinet, nous arrivons aux politiques opérationnelles d'un ministère ou d'un organisme. Chaque ministère ou organisme doit suivre les directives du Conseil du Trésor.

Puis, nous avons nos propres politiques au sein du ministère des Pêches et des Océans lorsqu'il s'agit d'être transparents dans des affaires particulières. Dans ce cas-ci, c'est notre politique, dans le cadre du Programme des océans, de publier des renseignements au sujet d'un site d'intérêt et des consultations sur le site web du ministère. Par exemple, si nous parlons du site d'intérêt des îles de la côte Est, nous avons publié l'emplacement géographique approximatif ainsi que les renseignements sur l'environnement et l'écologie de la zone. Nous avons également publié les renseignements sur les réunions que nous avons tenues tout le long de la côte Est. Ce sont donc déjà notre pratique et notre politique ministérielles actuelles.

Pour chaque autre ZPM, c'est la même chose; nous publions le même type d'information sur notre site web. C'est chose courante de le faire.

**La sénatrice Poirier :** J'ai surtout un commentaire, et il peut répondre s'il le souhaite. Selon ce que je comprends, vous avez l'impression que c'est déjà couvert, et vous le faites déjà tous. Donc, si c'est le cas, cela ne change vraiment rien; cela réaffirme uniquement ce que vous faites déjà. Où est donc le mal de l'inscrire, juste pour rassurer les gens? Je voulais juste le dire aux fins du compte rendu. Il ne s'agit pas d'appliquer quoi que ce soit de plus, donc où est le mal de l'ajouter s'il s'agit juste d'une répétition?

**Le président :** Je ne veux pas mettre fin à la discussion, mais je crois que nous en avons assez entendu.

Tout le monde sait donc qu'il s'agit d'un sous-amendement de l'amendement que le sénateur McInnis a proposé lors d'une réunion précédente. Je demande d'abord l'adoption du sous-amendement. Si le sous-amendement est accepté, je demanderai que l'on accepte la motion d'amendement. Je veux juste m'assurer que tout le monde est au courant de ce que nous faisons ici. Il s'agit d'un sous-amendement et d'un amendement.

Plait-il au comité d'adopter...

**Le sénateur McInnis :** S'agit-il d'une question générale que vous posez au sujet du vote ou bien allons-nous tenir un vote par appel nominal?

**Le président :** Je mets la question aux voix. Souhaitez-vous un vote par appel nominal?

**Senator McInnis:** Yes.

**The Chair:** I'm trying to get to the vote.

**Senator McInnis:** I understand.

**The Chair:** I was just trying to clarify the fact that there are two votes here. One is on the subamendment, and, if subamendment is accepted, it will be in motion as amended.

Okay, senators, we will now proceed to a roll call vote. The clerk of the committee will call members' names, beginning with the chair and going through in alphabetical order. Senators should indicate whether they vote for, against or abstain.

Just to be sure everybody is aware, our first vote now is on the subamendment that Senator McInnis moved today.

**Chantal Cardinal, Clerk of the Committee:** The Honourable Senator Manning?

**Senator Manning:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Bovey?

**Senator Bovey:** No.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Busson?

**Senator Busson:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Campbell?

**Senator Campbell:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Christmas?

**Senator Christmas:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Francis?

**Senator Francis:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Gold?

**Senator Gold:** No.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator McInnis?

**Senator McInnis:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Patterson?

**Senator Patterson:** Yes.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Petitclerc?

**Senator Petitclerc:** No.

**Le sénateur McInnis :** Oui.

**Le président :** J'essaie de mettre la question aux voix.

**Le sénateur McInnis :** Je comprends.

**Le président :** J'essayais juste de clarifier le fait qu'il y a deux votes ici. Un porte sur le sous-amendement, et s'il est accepté, il apparaîtra dans la motion telle que modifiée.

D'accord, mesdames et messieurs, nous procéderons maintenant à un vote par appel nominal. La greffière du comité va nommer les membres, à commencer par le président, puis elle poursuivra par ordre alphabétique. Les sénateurs doivent indiquer s'ils votent pour ou contre la motion ou s'ils s'abstiennent de voter.

Juste pour m'assurer que tout le monde le sait, notre premier vote porte maintenant sur le sous-amendement que le sénateur McInnis a proposé aujourd'hui.

**Chantal Cardinal, greffière du comité :** L'honorable sénateur Manning?

**Le sénateur Manning :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénatrice Bovey?

**La sénatrice Bovey :** Non.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénatrice Busson?

**La sénatrice Busson :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur Campbell?

**Le sénateur Campbell :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur Christmas?

**Le sénateur Christmas :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur Francis?

**Le sénateur Francis :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur Gold?

**Le sénateur Gold :** Non.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur McInnis?

**Le sénateur McInnis :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénateur Patterson?

**Le sénateur Patterson :** Oui.

**Mme Cardinal :** L'honorable sénatrice Petitclerc?

**La sénatrice Petitclerc :** Non.

**Ms. Cardinal:** The Honourable Senator Poirier?

**Senator Poirier:** Yes.

**Ms. Cardinal:** Abstentions, zero; yeas, eight; nays, two.

**Senator Bovey:** That's not right.

**Ms. Cardinal:** Three. Sorry about that.

**Senator Bovey:** Does that mean yeas are seven?

**Ms. Cardinal:** No, it's eight. We're eleven.

**The Chair:** Okay.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** On division? Okay. All right.

This is our last one. This is called TM4 on your papers. Senator McInnis, this is your motion.

**Senator McInnis:** Yes. I move that Bill C-55 be amended in clause 5 on page 4 by adding the following after line 32 —

**The Chair:** Senator McInnis, not to cut you off, but I will cut you off. We have seven minutes before our vote back in the chamber. You could do a *Coles Notes* version in a minute and a half. When we come back, we have to deal with the minister. I advise the committee that my plan is to finish Bill C-55 tonight. If we come back to deal with the minister for one hour, we will be continuing on with the amendment after the minister is here.

**Senator Campbell:** We could just stay here.

**The Chair:** No, we'll go back for the vote. Don't mind Senator Campbell; he is trying to get us all in trouble.

Senator McInnis, we will suspend the meeting now because we only have a few minutes to get back to the chamber. As soon as the vote is over, we'll reconvene with the minister. As soon as the minister finishes, we will reconvene on Bill C-55. I apologize to our guests, but we need to spend a little time on our last amendment.

(The committee suspended.)

---

(The committee resumed.)

**Mme Cardinal :** L'honorable sénatrice Poirier?

**La sénatrice Poirier :** Oui.

**Mme Cardinal :** Abstentions, 0; 8 voix contre 2.

**La sénatrice Bovey :** Ce n'est pas exact.

**Mme Cardinal :** Trois. Désolée.

**La sénatrice Bovey :** Cela veut-il dire qu'il y a sept oui?

**Mme Cardinal :** Non, il y en a huit. Nous sommes onze.

**Le président :** D'accord.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Avec dissidence? D'accord. Très bien.

Voici notre dernière motion. Elle porte le numéro TM4 sur vos documents. Sénateur McInnis, c'est votre motion.

**Le sénateur McInnis :** Oui. Je propose que le projet de loi C-55 soit modifié, à l'article 5, à la page 4, par adjonction, après la ligne 31...

**Le président :** Sénateur McInnis, ce n'est pas pour vous interrompre, mais je vais quand même le faire. Vous avez sept minutes avant notre vote à la chambre. Vous pourriez nous offrir un résumé en une minute et demie. Lorsque nous reviendrons, nous devons nous occuper du ministre. J'informe le comité que je prévois terminer le projet de loi C-55 ce soir. Si nous revenons pour discuter avec le ministre pendant une heure, nous poursuivrons avec l'amendement après son départ.

**Le sénateur Campbell :** Nous pourrions juste rester ici.

**Le président :** Non, nous retournerons pour le vote. N'écoutez pas le sénateur Campbell; il essaie de nous attirer des ennuis.

Sénateur McInnis, nous allons suspendre les travaux, car nous n'avons que quelques minutes pour retourner à la Chambre. Dès que le vote sera terminé, nous nous réunirons avec le ministre. Dès que le ministre aura terminé, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-55. Je m'excuse auprès de nos invités, mais nous devons passer un peu de temps sur notre dernier amendement.

(La séance est suspendue.)

---

(La séance reprend.)

**The Chair:** Before we proceed to hear remarks from the minister, in consultation with Senator McInnis during our suspension, he has agreed to withdraw the last amendment that he was proposing. That's the good news. We had a good chat.

With that, the staff doesn't have to stay. If you want to stay for a while you can, but if you want to leave you can do that as well. We are finished with Bill C-55 with regard to the minister. We'll finish clause-by-clause after we're finished with the minister and we should be able to do up C-55 tonight.

I would like to welcome the minister. I'm going to ask the senators to introduce themselves around the table, and then we will have the minister introduce himself and his staff and give his opening remarks. As we all know, this is our first meeting to begin our study on Bill C-68, and we are certainly delighted the minister has found the time to join us this evening.

**Senator McInnis:** Tom McInnis, Nova Scotia.

[*Translation*]

**Senator Poirier:** Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Christmas:** Dan Christmas, from Nova Scotia.

**Senator Francis:** Brian Francis, from Prince Edward Island.

**Senator Duffy:** Mike Duffy, Prince Edward Island.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

**Senator Busson:** Bev Busson from British Columbia. Welcome.

**Senator Campbell:** Larry Campbell, British Columbia. Welcome, minister.

**Senator Bovey:** Patricia Bovey, from Manitoba.

[*Translation*]

**Senator Gold:** Marc Gold from Quebec.

**Le président :** Avant que nous n'écoutions les commentaires du ministre, j'ai consulté le sénateur McInnis durant notre suspension, et il a accepté de retirer le dernier amendement qu'il proposait. Voilà la bonne nouvelle. Nous avons eu une bonne discussion.

Cela dit, le personnel n'a pas besoin de rester. Si vous le voulez, vous pouvez rester un peu, mais si vous souhaitez partir, vous le pouvez aussi. Nous avons terminé avec le projet de loi C-55 en ce qui concerne le ministre. Nous allons achever l'étude article par article après que nous aurons terminé avec le ministre, et nous devrions être en mesure de terminer ce soir l'examen du projet de loi C-55.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre. Je vais demander aux sénateurs autour de la table de se présenter, puis nous demanderons au ministre de le faire et de présenter son personnel, puis de fournir sa déclaration liminaire. Comme nous le savons tous, il s'agit de notre première réunion pour entamer notre étude sur le projet de loi C-68, et nous sommes certainement ravis que le ministre ait trouvé le temps de se joindre à nous ce soir.

**Le sénateur McInnis :** Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

**La sénatrice Poirier :** Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**Le sénateur Christmas :** Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Francis :** Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le sénateur Duffy :** Mike Duffy, de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Busson :** Bev Busson, de la Colombie-Britannique. Bienvenue.

**Le sénateur Campbell :** Larry Campbell, de la Colombie-Britannique. Bienvenue, monsieur le ministre.

**La sénatrice Bovey :** Patricia Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

**Le sénateur Gold :** Marc Gold, du Québec.

[English]

**The Chair:** My name is Fabian Manning from Newfoundland and Labrador. I am certainly delighted to be able to chair the meeting this evening. The floor is yours, Mr. Minister.

**Hon. Jonathan Wilkinson, P.C., M.P., Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard:** Thank you for the invitation to come and speak with you this evening. I was here a month or so ago to talk about Bill C-55. I'm pleased to be here in my role as Fisheries Minister. I'm here with my Deputy Minister, Timothy Sargent; Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector; and Sylvie Lapointe, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management.

I would like to start by saying thank you to Senator Christmas, who is the sponsor of the bill here in the Senate and who has offered an important perspective on a range of issues, including in relation to reconciliation. Senator Christmas has indicated to me, as he has already done in the chamber during second reading, the need for improved relations between First Nations and the Department of Fisheries and Oceans, and I agree.

I believe that the amendments in this bill are a step in the right direction, but we clearly need to do more not just through this legislation but in our daily work across this country. I look forward to hearing your views and the robust discussions that I'm certain will take place in this committee in the coming weeks.

[Translation]

The Prime Minister gave me the mandate to continue to advance Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence. The bill brings forward important reforms to the Fisheries Act that will restore lost protections for fish and fish habitat, add modern safeguards and take early steps toward advancing reconciliation with Indigenous peoples.

[English]

As Canada's population continues to grow, as does its economy, marine fisheries, freshwater and fish habitat need to be protected and conserved for future generations. This bill encourages the adoption of best practices to mitigate and manage negative impacts, which is fundamental to sustainable economic growth.

As you know, Bill C-68 has successfully passed a number of important steps, starting with very broad consultations with Canadians from coast to coast to coast. We received thousands of

[Traduction]

**Le président :** Je m'appelle Fabian Manning et je suis de Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis certainement ravi d'être en mesure de présider la réunion de ce soir. La parole est à vous, monsieur le ministre.

**L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne :** Merci de m'avoir invité à venir vous parler ce soir. J'étais ici il y a un mois pour parler du projet de loi C-55. C'est un honneur d'être ici en ma qualité de ministre des Pêches. Je suis accompagné de mon sous-ministre, Timothy Sargent; de Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques; et de Sylvie Lapointe, sous-ministre adjointe, Gestion des pêches et des ports.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le sénateur Christmas, qui est le parrain du projet de loi ici au Sénat, et qui a exprimé un point de vue important sur une gamme d'enjeux, y compris en ce qui concerne la réconciliation. Le sénateur Christmas m'a indiqué, comme il l'a fait à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, qu'il fallait améliorer les relations entre les Premières Nations et le ministère des Pêches et des Océans. Je suis d'accord.

Je crois que les modifications proposées dans ce projet de loi constituent un pas dans la bonne direction, mais nous devons en faire plus, non seulement dans le cadre de cette mesure législative, mais aussi dans notre travail quotidien partout au pays. J'ai hâte de connaître vos points de vue et d'entendre les discussions approfondies qui, j'en suis certain, auront lieu au sein de ce comité au cours des prochaines semaines.

[Français]

Le premier ministre m'a donné le mandat de continuer de faire avancer le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence, qui présente d'importantes réformes à la Loi sur les pêches. Ces réformes rétabliront les protections perdues pour les poissons et leur habitat. Elles ajouteront des mesures de protection modernes et permettront de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

[Traduction]

Comme la population du Canada continue de croître, tout comme son économie, nous avons le devoir de protéger et de conserver les pêches maritimes, l'eau douce et l'habitat du poisson pour les générations futures. Ce projet de loi favorise l'adoption de pratiques exemplaires pour atténuer et gérer les répercussions négatives, ce qui est fondamental pour une croissance économique durable.

Comme vous le savez, le projet de loi C-68 a franchi avec succès un certain nombre d'étapes importantes, à commencer par de vastes consultations auprès des Canadiens, d'un océan à

letters and emails and held hundreds of meetings with partners, stakeholders, Indigenous peoples and communities. Thousands of people also participated online through two phases of public consultation. We asked Canadians about what was important to them and we listened.

[*Translation*]

We also worked closely with our provincial and territorial partners and with Indigenous peoples to ensure their concerns were heard. Based on all the input, feedback and recommendations, we introduced legislation that will bring some much-needed changes to one of Canada's oldest pieces of environmental legislation.

[*English*]

During the subsequent debates and committee hearings, we paid close attention to the concerns raised by members and stakeholders alike, particularly as they related to the perception of a heavier regulatory burden placed on industry and large natural resource development projects, the need to protect fish and fish habitat in our rivers, lakes, streams and oceans, the need for clarity about maintaining the sustainability of fish stocks and rebuilding depleted fish stocks and the need to strengthen safeguards on the disclosure of Indigenous knowledge in our care when communities share their sacred knowledge with us.

The bill has been refined to address some of the concerns that were raised, all while respecting the bill's legislative intent. I am confident that the bill will better protect our natural resources for future generations while also maintaining cultural and economic opportunities for the people and the communities who depend on them.

I believe this bill also takes important steps to advancing reconciliation with Indigenous people and that these changes complement other policy and program changes being made in my department toward a renewed nation-to-nation relationship with Indigenous peoples.

I know there have been concerns raised regarding the potential for increased uncertainty from proponents of resource industries and the agricultural sector. The amendments made to Bill C-68 have always been done with the intent to provide more clarity. For instance, by outlining the types of large projects that would require a permit, we will ensure the proponents have the information they need to develop projects. And as indicated by Senator Harder at second reading, I am open to amendments that will further clarify the process for designated projects. With

l'autre. Nous avons reçu des milliers de lettres et de courriels et tenu des centaines de réunions avec des partenaires, des intervenants, des Autochtones et leurs collectivités. Des milliers de personnes ont également participé en ligne à deux phases de consultation publique. Nous avons demandé aux Canadiens ce qui était important pour eux, et nous les avons écoutés.

[*Français*]

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux et avec les peuples autochtones pour nous assurer que leurs préoccupations soient entendues. Sur la base de tous ces commentaires et recommandations, nous avons présenté un projet de loi qui apportera assurément un changement indispensable à l'une des plus anciennes lois canadiennes sur l'environnement.

[*Traduction*]

Au cours des débats et des audiences du comité qui ont suivi, nous avons porté une attention particulière aux préoccupations exprimées par les députés et les intervenants, particulièrement en ce qui a trait à la perception d'un fardeau réglementaire plus lourd imposé à l'industrie et aux grands projets de mise en valeur des ressources naturelles; à la nécessité de protéger le poisson et son habitat dans nos rivières, nos lacs, nos ruisseaux et nos océans; au besoin de clarté sur le maintien de la durabilité des stocks de poissons, et au rétablissement des stocks de poissons épuisés et à la nécessité de renforcer les mesures de protection relatives à la divulgation des connaissances autochtones en notre possession lorsque les collectivités nous transmettent leurs connaissances sacrées.

Le projet de loi a été peaufiné pour tenir compte de certaines des préoccupations qui ont été soulevées, tout en respectant l'intention législative. Je suis convaincu que le projet de loi protégera mieux nos ressources naturelles pour les générations futures, tout en maintenant les possibilités culturelles et économiques pour les personnes et les collectivités qui en dépendent.

Je crois que ce projet de loi prévoit également des mesures importantes pour faire progresser la réconciliation avec les Autochtones et que ces modifications complètent d'autres changements apportés aux politiques et aux programmes de mon ministère, au profit d'une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones.

Je sais que des promoteurs des industries primaires et le secteur agricole ont exprimé des préoccupations au sujet de la possibilité d'une incertitude accrue. Les modifications du projet de loi C-68 ont toujours été faites dans l'intention d'apporter plus de clarté. Par exemple, en décrivant les types de grands projets qui exigeraient un permis, nous nous assurerons que les promoteurs disposent de l'information dont ils ont besoin pour élaborer des projets. Et, comme l'a indiqué le sénateur Harder à l'étape de la deuxième lecture, je suis ouvert à des modifications

regard to small projects that are typically undertaken by farmers, for example, we are developing tools through codes of practice to lower the burden on proponents.

I also know there has been a lot of concern in relation to the flow amendment in proposed section 2(2). That amendment was made in the house committee by MP Elizabeth May. Again, as indicated at second reading, we are open to amendments that will strengthen the bill to provide better certainty for proponents while also ensuring that fish and fish habitat are protected.

[*Translation*]

The bill also helps address the importance of restoring habitat by facilitating planning, sharing and collaboration with partners, including Indigenous communities. Measures included in the amended Fisheries Act support a modernized fish habitat program that, in itself, clarifies the role of Indigenous peoples in project reviews, monitoring and policy development. And where Indigenous knowledge has been shared with us in support of a habitat decision, this knowledge shall be considered. These measures, along with others in the bill, further reinforce the importance of strong relationships with Canada's Indigenous peoples when making fisheries and fish habitat decisions.

[*English*]

We also recognize that some fisheries management measures needed to be strengthened to help ensure the long-term sustainability of our fisheries, and we have done this through Bill C-68. Proposed measures include new tools to conserve and protect important species and ecosystems; clarifying, strengthening and modernizing enforcement powers under the act, such as the inclusion of alternative measures agreements, which are formally recognized; cost effective resolution processes designed to address offending behaviour, conflict and contraventions; and requirements to maintain major fish stocks at levels necessary to promote sustainability and to develop and implement plans to rebuild depleted fish stocks, as well as new regulation-making authorities regarding rebuilding fish stocks.

The last point, the health of our fish stocks, is critical to the economic livelihood of our communities and the health of our oceans. That is why, in the fall economic statement, the Government of Canada announced an investment of \$107.4 million over five years starting in 2019-20, and \$17.6 million per

qui rendront encore plus clair le processus des projets désignés. En ce qui concerne les petits projets — ceux qui sont généralement entrepris par les éleveurs —, nous mettons au point des outils, au moyen de codes de pratique, pour réduire le fardeau des promoteurs.

Je sais aussi qu'il y a eu beaucoup d'inquiétude au sujet de la modification relative aux débits, soit le paragraphe 2(2). Cette modification a été présentée au comité de la Chambre par la députée Elizabeth May. Là encore, comme nous l'avons indiqué à l'étape de la deuxième lecture, nous sommes ouverts aux modifications qui renforceront le projet de loi afin d'offrir une meilleure certitude aux promoteurs tout en assurant la protection du poisson et de son habitat.

[*Français*]

Le projet de loi contribue également à souligner l'importance de la restauration de l'habitat en facilitant la planification, le partage et la collaboration avec les partenaires, y compris les communautés autochtones. Les mesures incluses dans la Loi sur les pêches modifiée soutiennent un programme modernisé d'habitat du poisson qui clarifie en soi le rôle des peuples autochtones dans les examens de projets, la surveillance et l'élaboration de politiques. Lorsque les connaissances autochtones ont été partagées avec nous dans le but d'appuyer une décision relative à l'habitat, elles doivent être prises en compte. Ces mesures, ainsi que d'autres mesures incluses dans le projet de loi, renforcent encore l'importance de relations solides avec les peuples autochtones du Canada lorsqu'il faut prendre des décisions concernant les pêches et l'habitat du poisson.

[*Traduction*]

Nous avons également reconnu que certaines mesures de gestion des pêches devaient être renforcées pour assurer la durabilité à long terme de nos pêches, et nous l'avons fait dans le projet de loi C-68. Les deux mesures proposées comprennent de nouveaux outils pour conserver et protéger les espèces et les écosystèmes importants; la précision, le renforcement et la modernisation des pouvoirs d'application de la loi, comme l'inclusion d'ententes sur les mesures de rechange, qui sont des processus de règlement officiellement reconnus et rentables, conçus pour traiter les comportements délinquants, les conflits et les contraventions; et l'obligation de maintenir les principaux stocks de poissons aux niveaux nécessaires pour promouvoir la durabilité et pour élaborer et mettre en œuvre des plans de rétablissement des stocks de poissons épuisés, ainsi que les nouveaux pouvoirs réglementaires concernant le rétablissement des stocks de poissons.

Le dernier point — la santé de nos stocks de poissons — est essentiel à la vie économique de nos collectivités et à la santé de nos océans. C'est pourquoi, dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 107,4 millions de dollars sur cinq ans,

year ongoing to support the implementation of stock assessment and rebuilding provisions in a renewed fisheries act.

[*Translation*]

This new funding will accelerate implementation of the Department of Fisheries and Oceans' 2009 precautionary approach policy for Canada's major fish stocks in order to meet the proposed fish stock provisions of Bill C-68 on an ongoing basis. This investment will help sustain Canada's wild fish stocks and the communities that rely on them, and support efforts to rebuild depleted fish stocks.

[*English*]

On this point, I would again like to emphasize the importance of having a plan to rebuild our stocks from coast to coast to coast. We have seen a number of our stocks dwindle. When our stocks are low, we need a plan that will ensure they are healthy and abundant for the future.

The bill also includes measures that will clarify and strengthen authorities to implement regulations regarding owner-operator regulations, and fleet separation in Atlantic Canada and Quebec to support the independence of inshore harvesters. This is critical to their economic livelihood, as well as to the families and coastal communities who depend on them.

As minister, I believe it's our collective responsibility to exercise our stewardship of Canada's fisheries and the habitat on which they rely with care in a way that is practical, reasonable and sustainable. The proposed measures restore protections for fish and fish habitat while also ensuring modern mechanisms are in place to guide sustainable economic growth, job creation and resource development. Ultimately, this is the foundation upon which our government is built, creating maximum opportunity for all Canadians with respect to both the environment and the economy.

That brings us to today.

[*Translation*]

I know members of this committee are beginning to study the proposed amendments. I value the wealth of experience you bring to the table, your knowledge of these issues and, above all, your shared commitment to the protection of our rich resources for the benefit of all Canadians. I look forward to working with you to move this legislation forward and to enshrine these proposed measures into law.

à compter de 2019-2020, et de 17,6 millions de dollars par an par la suite, pour appuyer la mise en œuvre des dispositions sur l'évaluation et le rétablissement des stocks dans une nouvelle loi sur les pêches.

[*Français*]

Ce nouveau financement permettra d'accélérer la mise en œuvre de la politique d'approche de précaution adoptée par le MPO en 2009 pour les principaux stocks de poisson au Canada afin de respecter les dispositions proposées du projet de loi C-68 sur les stocks de poisson. Cet investissement contribuera à préserver les stocks de poisson sauvage du Canada et les collectivités qui en dépendent. Il appuiera les efforts de reconstitution des stocks de poisson épuisés.

[*Traduction*]

Sur ce point, je voudrais insister à nouveau sur l'importance d'un plan de rétablissement des stocks. D'un océan à l'autre, plusieurs de nos stocks ont diminué. Lorsque nos stocks sont bas, nous avons besoin d'un plan garantissant qu'ils sont sains et abondants pour l'avenir.

Le projet de loi comprend également des mesures qui clarifieront et renforceront les autorités chargées de la mise en œuvre de la réglementation concernant les exigences des propriétaires-exploitants et la séparation des flottilles au Canada atlantique et au Québec afin de soutenir l'indépendance des pêcheurs côtiers. C'est essentiel à leurs moyens d'existence, ainsi qu'aux familles et aux collectivités côtières qui en dépendent.

En tant que ministre, je crois qu'il est de notre responsabilité collective d'exercer notre fonction d'intendance des pêches du Canada et de l'habitat dont elles dépendent, avec soin et d'une manière pratique, raisonnable et durable. Les mesures proposées rétablissent les mesures de protection du poisson et de son habitat tout en assurant la mise en place de mécanismes modernes propices à une croissance économique durable, à la création d'emplois et à la mise en valeur des ressources. Au final, il s'agit des bases sur lesquelles notre gouvernement est fondé, soit créer le plus de débouchés possibles pour tous les Canadiens sur le plan tant environnemental qu'économique.

Voilà ce qui nous amène à aujourd'hui.

[*Français*]

Je sais que les membres de ce comité commencent à étudier les amendements proposés. Je vous suis reconnaissant de la richesse de l'expérience que vous apportez à la table, de votre connaissance de ces questions et, surtout, de votre engagement envers la protection de nos ressources dans l'intérêt de tous les Canadiens. J'ai hâte de travailler avec vous pour faire avancer ce projet de loi et pour inscrire les mesures proposées dans la loi.

[English]

I would be pleased to answer any questions you may have about Bill C-68.

**The Chair:** Thank you, minister. I would like to advise my colleagues that the minister is here for about an hour, so we will try to move the questions along and get to the point, and I would ask the same of the answers. Senator Gold, our deputy chair, will begin our questions.

**Senator Gold:** Welcome, minister. Thank you for being here, and your officials as well.

This is a question about the use of Indigenous knowledge in your decision-making. The bill imposes a duty on you when you are making a decision under the Fisheries Act to consider any adverse effects that your decision may have on the constitutional rights of Indigenous peoples of Canada, but amongst the list of things that you may consider, Indigenous knowledge is one, but it's an optional consideration, not a mandatory one as it is in other bills, for example, Bill C-69. Could you help us understand why Indigenous knowledge on fisheries decisions is optional and not mandatory? Is that tied in some sense to the circumstances when it's not always shared with you? We'd be interested in your response.

**Mr. Wilkinson:** I will say a couple of things and then ask my officials to supplement the answer.

I think there probably are a number of cases, such as what you have raised, where the knowledge may not be shared. There certainly are cases where there is not a desire to share that information. There also may be cases where we are making a decision about a particular fish stock or habitat where there are no relevant First Nations or Indigenous communities, so it may not be relevant to that particular discussion. Certainly, there is an intention in this bill, through the requirement to consider adverse effects, to consider the issues relating to Indigenous knowledge and the protection of confidentiality of Indigenous knowledge, the advisory panels, which may include Indigenous representation, the ability to enter into agreements with Indigenous governing bodies, to really ensure that there is strong Indigenous participation in issues and that affects them and their communities.

**Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector, Fisheries and Oceans Canada:** Where Bill C-68 is aligned with Bill C-69, as you said in your example, is in the section for approval of Fisheries Act authorization. So on all the environmental protections related to major projects, the

[Traduction]

Je serais heureux de répondre à vos questions au sujet du projet de loi C-68.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. J'aimerais informer mes collègues que le ministre est ici pour environ une heure, donc nous allons essayer de passer à travers les questions et d'en venir au fait, et je demanderai la même chose pour les réponses. Le sénateur Gold, notre vice-président, va commencer la période de questions.

**Le sénateur Gold :** Bienvenue, monsieur le ministre. Je vous remercie, vous et vos représentants, d'être ici.

Ma question porte sur le recours à des connaissances autochtones dans votre prise de décisions. Le projet de loi vous impose l'obligation, lorsque vous prenez une décision en vertu de la Loi sur les pêches, de tenir compte des effets préjudiciables que votre décision peut avoir sur les droits constitutionnels des Autochtones du Canada. Parmi la liste des choses dont vous devez tenir compte, les connaissances autochtones en sont une, mais cette considération est facultative, et non pas obligatoire, comme dans d'autres projets de loi, par exemple le projet de loi C-69. Pourriez-vous nous aider à comprendre pourquoi les connaissances autochtones sur les décisions relatives aux pêches sont une considération facultative et non pas obligatoire? D'une certaine façon, cela se rattache-t-il aux cas où elles ne vous sont pas toujours transmises? Nous serions curieux de connaître votre réponse.

**M. Wilkinson :** Je vais dire deux choses, puis je demanderais à mes représentants de compléter la réponse.

Je crois qu'il y a probablement un certain nombre de cas, comme ceux que vous avez soulevés, où le savoir peut ne pas être transmis. Il y a certainement des cas où l'on ne souhaite pas communiquer ces renseignements. Il peut y avoir aussi des cas où nous prenons une décision au sujet d'un stock de poissons ou d'un habitat particulier où il n'y a pas de Premières Nations ou de collectivités autochtones pertinentes, et les connaissances peuvent donc ne pas se révéler pertinentes pour cette discussion particulière. Assurément, on souhaite dans le projet de loi, en obligeant la prise en considération des effets préjudiciables, tenir compte des questions liées aux connaissances autochtones et à la protection de la confidentialité de ce savoir, des groupes consultatifs, ce qui pourrait comprendre la représentation des Autochtones, la capacité de conclure des accords avec les corps dirigeants autochtones, de manière à s'assurer qu'il y a vraiment une forte participation autochtone dans les questions qui les touchent, elles et leurs collectivités.

**Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques, Pêches et Océans Canada :** Là où le projet de loi C-68 est harmonisé avec le projet de loi C-69, comme vous l'avez dit dans votre exemple, c'est à l'article qui concerne l'approbation de l'autorisation en vertu de la Loi sur les

minister must consider Indigenous knowledge. There is a difference between what the minister explained for fisheries decisions where it is probably not always necessary or pertinent to take into consideration traditional knowledge, but the proposal in the bill is that it is mandatory for fisheries authorization or permit or other authorization under section 34 and subsequent.

**Senator Gold:** Thank you very much.

**Senator Bovey:** Thank you, minister, for being with us. I appreciate it very much.

I will go out to the West Coast with my question, if I may, and I think we've discussed this several ways before. As you know, I'm very concerned about the disease that has come out of the fish farms, particularly after the flooding in Oregon and Washington a couple of years ago. Being on that coast a fair bit and having lived there years ago, I have been up in the territories where you see the effects on the water. I was pleased that the need to protect fish and fish habitat is what you talked about and ensuring fish and fish habitat are protected. Can I ask you how this concern of disease from the net fish farms on the West Coast are included in your protection thoughts in this particular piece of legislation?

**Mr. Wilkinson:** Certainly. There is a relationship. Obviously, there are also stand-alone policies relating to aquaculture. If there was science that told us that there were disease issues associated with transfer from fish aquaculture farms to, for example, wild Pacific salmon, then there would be issues under the Fisheries Act in terms of causing harm to fish.

You are probably aware we have embarked on a new approach to aquaculture where we are focused on more fulsomely implementing the precautionary principle, moving towards area-based management and doing work with the Government of B.C. on evaluating technologies that may provide pathways for economic opportunities while further isolating any of the effects on the environment. We are also doing a tonne of scientific work, and there definitely are debates about some of the issues. Some are probably more settled than others, and there are people on all sides. That only underlines, where there is scientific uncertainty, the need to be thinking more about the precautionary principle going forward. We are certainly doing a lot of work on that, and I am happy to sit down and have a broader conversation about that issue.

pêches. Donc, pour toutes les protections environnementales liées à de grands projets, le ministre doit prendre en considération les connaissances autochtones. Il y a une différence entre ce que le ministre a expliqué concernant les décisions relatives aux pêches, où il n'est probablement pas toujours nécessaire ni pertinent de prendre en considération les connaissances traditionnelles, mais la proposition dans le projet de loi, c'est que c'est obligatoire pour l'autorisation ou le permis de pêche ou pour une autre autorisation prévue à l'article 34 et aux articles suivants.

**Le sénateur Gold :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Bovey :** Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous. Je vous en remercie vraiment.

Je vais diriger ma question vers la côte Ouest, si je le peux, et je crois que nous avons déjà abordé cette question de bien des façons. Comme vous le savez, je suis très inquiète par rapport à la maladie qui a émané des élevages de poissons, particulièrement après l'inondation en Oregon et dans l'État de Washington, il y a quelques années. Comme je suis allée sur cette côte assez souvent et que j'y ai vécu il y a trois ans, je me suis rendue dans le territoire où vous voyez les effets sur l'eau. J'ai été heureuse de voir que vous avez parlé de la nécessité de protéger le poisson et son habitat, ainsi que d'en assurer la protection. Puis-je vous demander comment cette préoccupation à l'égard de la maladie qui émane de la pêche au filet sur la côte Est fait partie de vos réflexions sur la protection dans ce texte de loi particulier?

**M. Wilkinson :** Certainement. Il y a une relation. Bien sûr, il existe aussi des politiques indépendantes liées à l'aquaculture. Si des données scientifiques nous disaient que des problèmes de maladie étaient associés au transfert des établissements piscicoles vers, par exemple, le saumon sauvage du Pacifique, la Loi sur les pêches serait invoquée en ce qui concerne les dommages causés aux poissons.

Vous savez probablement que nous avons adopté une nouvelle approche à l'égard de l'aquaculture, où nous mettons davantage l'accent sur l'application complète du principe de précaution, en nous dirigeant vers une gestion axée sur des zones et en travaillant, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, à l'évaluation de technologies qui pourraient fournir des avenues de possibilités économiques, tout en isolant davantage de quelconques effets sur l'environnement. Nous menons aussi une tonne de travaux scientifiques, et il y a assurément des débats sur certains des enjeux. Certains d'entre eux sont probablement plus réglés que d'autres, et il y a des gens sur tous les côtés. Cela ne fait que mettre en évidence, lorsqu'il y a une incertitude scientifique, la nécessité de réfléchir davantage au principe de précaution dans l'avenir. Nous effectuons assurément beaucoup de travaux sur ce sujet, et je serai heureux de m'asseoir et de tenir une conversation élargie à ce propos.

**Senator Bovey:** I guess it comes back to the fact that fish know no international boundaries, and some of those issues have been imported as they have swum up from the West Coast. I have many friends in the business out there who are concerned. Thank you.

**Senator Poirier:** Thank you, minister, for being here. I have two questions and then I'll leave it. If I have time for a second round, I go on the second round.

My first question, minister, concerns subclause 31(5) of the bill, modifying paragraph 43.1(g) of the act. I'm looking for clarification when it comes to the transfer of the licence, specifically the prohibition on the transfer of the licence as states in the new paragraph 43.1(g.01). Could you explain to us what you mean by "except under prescribed conditions" from the new 43.1(g.01)?

**Mr. Wilkinson:** I will probably, given the detailed nature of that question, turn to my officials to see if they can —

**Mr. Morel:** I think we can provide more detail.

**Mr. Wilkinson:** We can provide a detailed answer. That's a pretty specific question.

**Senator Poirier:** We'll follow up that, since I have time. I'll give you the reason I'm asking it. I have heard from people in my area of the country, in New Brunswick, that under the circumstances where a licence-holder would pass away, the family could face the possibility of losing the licence, and the licence is therefore going out of the control of the community completely. Could you please give me some kind of a guarantee that Bill C-68 will not negatively impact families when the licence-holders pass away?

Right now, minister, when a fisher passes away, the wife and children can keep the licence. If I understand it right, they keep it until the child becomes old enough to be able to take on the licence and keep it within the community and family. From my understanding, there seems to be something in this bill that maybe would bring that to a time frame. I think I have five years in mind, if I am remembering. If the child would be, for example, only eight or nine, they used to be able to keep it until they became the age to fish. Now, under the new law, he would not because the age is too young. That's just a concern.

So I can get some answers back in writing, it would be greatly appreciated.

**Mr. Wilkinson:** On that one, it's an important concern you raise. Maybe I'll ask Sylvie to respond specifically to that.

**La sénatrice Bovey :** J'imagine que cela tient au fait que le poisson ne connaît aucune limite internationale, mais certains de ces problèmes ont été importés lorsque les poissons sont remontés depuis la côte Ouest. J'ai beaucoup d'amis dans le milieu là-bas qui sont préoccupés. Merci.

**La sénatrice Poirier :** Merci, monsieur le ministre, d'être ici. J'ai deux questions, puis je vais m'arrêter. Si j'ai le temps pour un deuxième tour, je passerai au deuxième tour.

Monsieur le ministre, ma première question concerne le paragraphe 31(5) du projet de loi, qui modifie l'alinéa 43.1g) de la loi. J'aimerais obtenir des précisions relativement au transfert du permis, précisément l'interdiction touchant le transfert du permis telle qu'elle est énoncée dans le nouvel alinéa 43.1(g.01). Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par « sauf à certaines conditions réglementaires » dans le nouvel alinéa 43.1(g.01)?

**M. Wilkinson :** Compte tenu de la nature détaillée de cette question, je vais probablement me tourner vers mes représentants pour voir s'ils peuvent...

**M. Morel :** Je crois que nous pouvons fournir plus de détails.

**M. Wilkinson :** Nous pouvons fournir une réponse détaillée. C'est une question assez précise.

**La sénatrice Poirier :** Nous ferons le suivi, puisque j'ai du temps. Je vais vous dire pourquoi je pose la question. Nous avons entendu des gens de ma région, au Nouveau-Brunswick, dire que, advenant qu'un titulaire de permis décéderait, la famille pourrait être exposée à la possibilité de perdre le permis, et la collectivité en perdrait donc complètement le contrôle. Pourriez-vous s'il vous plaît me donner un certain type de garantie que le projet de loi C-68 n'aura pas d'incidence négative sur les familles lorsque les titulaires de permis décèderont?

En ce moment, monsieur le ministre, lorsqu'un pêcheur décède, l'épouse et les enfants peuvent conserver le permis. Si je comprends bien les choses, ils le conservent jusqu'à ce que l'enfant soit assez grand pour reprendre le permis et le conserver au sein de la collectivité et de la famille. Selon ce que je comprends, il semble y avoir quelque chose dans ce projet de loi qui viendrait ajouter un délai à cette possibilité. Je crois que c'est cinq ans, si ma mémoire est bonne. Par exemple, si l'enfant avait 8 ou 9 ans, il était en mesure de conserver le permis jusqu'à ce qu'il soit en âge de pêcher. Maintenant, en vertu de la nouvelle loi, il ne le pourrait pas, car il est trop jeune. C'est juste une préoccupation.

Si je pouvais obtenir quelques réponses par écrit, j'en serais très heureuse.

**M. Wilkinson :** À ce propos, c'est une préoccupation importante que vous soulevez. Je demanderais peut-être à Sylvie d'y répondre précisément.

**Sylvie Lapointe, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management, Fisheries and Oceans Canada:** Yes. There is nothing in the bill that is so prescriptive that it would impact on any existing policies that we have with respect to licensing. Once the bill goes into effect, we would need to enter into a regulatory phase to implement some of the provisions. At that point, we'll be out consulting broadly and getting feedback from folks across Atlantic Canada.

**Senator Poirier:** As it stands right now, you are telling me there is no part of the bill that addresses that concern they had.

**Ms. Lapointe:** That wouldn't change any existing policy.

**Senator Poirier:** Apparently, it seems like there are groups that are buying licences, and there could be groups that are running fish plants and different things like that and are buying it. Some of them are not even from the community, and not even from the country at this point. The concern is the economy of the community. We just want to make sure that is kept in consideration.

**Mr. Wilkinson:** If you'll permit me, if there are specific people or groups that are raising this as a concern and you could pass to us their names and contact information, we can certainly follow up with them and have that conversation.

**Senator Poirier:** All right. Thank you.

**Senator Duffy:** Minister, thanks for being here.

In your opening remarks, you referred to "new tools to conserve and protect important species and ecosystems." How would that apply, for example, in the case of Northern Pulp in Pictou County, Nova Scotia? As I'm sure you know, Northern Pulp plans to dump over 80 million litres of undefined effluent daily into the waters of Northumberland Strait, which are fished by fishers from Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island. How would this change that you're putting in protect those waters from that kind of a proposed project?

**Mr. Wilkinson:** There are a couple of things. First, when I referred to tools, I was referring more specifically to things like stock-rebuilding plans and those kinds of things. But to your question around Northern Pulp, under the existing Fisheries Act and the new Fisheries Act, there is obviously a requirement not to disturb fish or fish habitat. There is a requirement that if there is going to be a disturbance, it be mitigated and ultimately offset.

**Sylvie Lapointe, sous-ministre adjointe, gestion des pêches et des ports, Pêches et Océans Canada :** Oui. Il n'y a rien dans le projet de loi qui est si prescriptif que cela aurait une incidence sur des politiques existantes relatives à l'octroi d'un permis. Une fois le projet de loi en vigueur, il nous faudrait passer à travers une phase de réglementation pour mettre en œuvre certaines des dispositions. À ce moment-là, nous serons en train de mener de vastes consultations et d'obtenir les commentaires des gens de tout le Canada atlantique.

**La sénatrice Poirier :** À l'heure actuelle, vous me dites qu'il n'y a aucune partie dans le projet de loi qui aborde cette préoccupation.

**Mme Lapointe :** Cela ne changerait pas une politique existante.

**La sénatrice Poirier :** Apparemment, il semble que des groupes achètent des permis, et il pourrait y en avoir qui dirigent des usines de transformation de poissons et d'autres choses différentes et qui en achètent. Certains d'entre eux ne proviennent même pas de la collectivité ni même du pays, en ce moment. La préoccupation réside dans l'économie de la collectivité. Nous voulons juste nous assurer que c'est pris en considération.

**M. Wilkinson :** Si vous me permettez, s'il y a des gens ou des groupes particuliers qui soulèvent cette question comme une préoccupation et que vous pouviez nous transmettre leurs noms et leurs coordonnées, nous pourrions assurément faire le suivi auprès d'eux et tenir cette conversation.

**La sénatrice Poirier :** Très bien. Merci.

**Le sénateur Duffy :** Monsieur le ministre, merci d'être ici.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez fait allusion à de « nouveaux outils pour conserver et protéger les espèces et les écosystèmes importants ». Comment cela s'appliquerait-il, par exemple, à la papetière Northern Pulp dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse? Comme vous le savez, j'en suis sûr, Northern Pulp prévoit déverser plus de 80 millions de litres d'effluents indéterminés quotidiennement dans les eaux du Détroit de Northumberland, où pêchent des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Comment cela changerait-il ce que vous proposez pour protéger ces eaux contre ce type de projet proposé?

**M. Wilkinson :** Il y a deux ou trois trucs. D'abord, quand j'ai fait allusion aux outils, je pensais plus précisément à des choses comme les plans de rétablissement des stocks et ces genres de choses. Mais par rapport à votre question concernant Northern Pulp, en vertu de la Loi sur les pêches existante et de la nouvelle Loi sur les pêches, il y a évidemment l'obligation de ne pas perturber le poisson ou son habitat. On prévoit que, s'il y a une perturbation, on devra l'atténuer et finir par la neutraliser.

Northern Pulp is a project that, as I understand it, is going through at the present time a provincial environmental assessment. There have been requests from a number of different groups for a federal environmental assessment. If there were to be a federal environmental assessment, which is the decision of the Minister of the Environment and Climate Change, then Fisheries and Oceans would be absolutely directly involved in providing scientific advice with respect to the potential impacts on fish and fish habitat.

The other piece of it is that there is a marine refuge in that area, so Fisheries and Oceans has to opine on whether there is any impact on the marine refuge.

I would say, though, that in terms of pulp and paper effluent, there are other pulp and paper facilities that meet the pulp and paper effluent standards held by Environment and Climate Change Canada but are authorized under the Fisheries Act that discharge into an ocean environment. I have talked to many of the groups that are concerned about this, and I have said to them that it's really about differences in the receiving environment and being able to demonstrate that there are scientific impacts in that particular receiving environment relating to, for instance, lobster larvae, which seems to be one of the big issues.

That is a conversation that is ongoing, and the Minister of Environment and Climate Change still has to make that determination. We are certainly providing scientific information to the province as well, though.

**Senator Duffy:** I think many people in our region would be surprised to hear that the Department of Fisheries and Oceans, which has been around for 100 years and has been looked to by people throughout the region for leadership on the fishery, would be taking a back seat to Environment and Climate Change Canada?

**Mr. Wilkinson:** No. I'm not sure that's what I said. I said that we actually provide all of the scientific information relating to fish and fish habitat to Environment and Climate Change Canada, which has the formal responsibility to do environmental assessments. That's how it works, but all of the issues relating to fish and fish habitat fall with us. That is true for pulp and paper regulations, that is true for metal mine effluent regulations and that is true for wastewater-related effluents. There are standards that are developed and applied, and the science behind the impacts on fish and fish habitat reside with us.

**Senator Duffy:** Do you feel their pain and their anxiety?

Northern Pulp est un projet qui, selon ma compréhension des choses, fait en ce moment l'objet d'une évaluation environnementale provinciale. Un certain nombre de groupes différents ont demandé une évaluation environnementale fédérale. Si une évaluation environnementale fédérale devait être effectuée, dont la décision appartient à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, alors Pêches et Océans jouerait absolument et directement un rôle dans la fourniture de conseils scientifiques relativement aux effets possibles sur le poisson et son habitat.

L'autre élément, c'est qu'il y a un refuge marin dans cette région, alors Pêches et Océans doit décider si cela entraîne des effets sur le refuge marin.

Toutefois, je dirais, en ce qui concerne les effluents papetiers, qu'il y a d'autres usines de pâtes et papiers qui répondent aux normes sur les effluents papetiers établies par Environnement et Changement climatique Canada, mais qui sont autorisées en vertu de la Loi sur les pêches à déverser ces effluents dans un environnement océanique. J'ai parlé à bon nombre des groupes qui sont préoccupés par cette situation et je leur ai dit que tout cela tient vraiment aux différences dans le milieu récepteur et au fait d'être en mesure de démontrer que des répercussions scientifiques dans ce milieu récepteur particulier sont liées, par exemple, aux larves de homard, ce qui semble être un des grands enjeux.

Il y a une conversation qui se tient, et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit encore prendre cette décision. Nous fournissons certainement des renseignements scientifiques à la province également, toutefois.

**Le sénateur Duffy :** Je crois que de nombreuses personnes dans notre région seraient surprises d'entendre dire que le ministère des Pêches et des Océans, qui existe depuis 100 ans et qui est estimé par l'ensemble des gens de la région pour son leadership sur les pêches, serait relégué au second plan derrière Environnement et Changement climatique Canada.

**M. Wilkinson :** Non. Je ne suis pas sûr que c'est ce que j'ai dit. J'ai dit que nous fournissons en fait l'ensemble des renseignements scientifiques liés au poisson et à son habitat à Environnement et Changement climatique Canada, qui a la responsabilité officielle d'effectuer des évaluations environnementales. C'est comme cela que ça fonctionne, mais toutes les questions liées au poisson et à son habitat relèvent de nous. C'est vrai pour les règlements sur les pâtes et papiers, c'est vrai pour le Règlement sur les effluents des mines de métaux et ça l'est aussi pour les effluents des eaux usées. Il y a des normes qui sont élaborées et appliquées, et les données scientifiques qui sous-tendent les répercussions sur le poisson et son habitat relèvent de nous.

**Le sénateur Duffy :** Ressentez-vous leur douleur et leur angoisse?

**Mr. Wilkinson:** I definitely feel their anxiety. Before I was the Minister of Fisheries and Oceans, I was the Parliamentary Secretary for Environment and Climate Change. I have seen this discussion, and I have had conversations with the same groups while wearing two different hats. I feel their concern. It's very important that we are able to demonstrate from a scientific perspective that either there are specific concerns that should be addressed in a thoughtful way or the science tells us that this is not a significant issue. We need to make sure we're doing the work to engage those conversations and being transparent about it.

**Senator Duffy:** Thank you very much.

**Senator McInnis:** That was not going to be my question, but I do hope — and I'm sure this will be the case — that any decision will be predicated on good science.

**Mr. Wilkinson:** Yes.

**Senator McInnis:** That's important, because we're talking about thousands and thousands of jobs here.

**Mr. Wilkinson:** Yes.

**Senator McInnis:** Emotions shouldn't necessarily drive the decision. Thank you very much for being here. It's nice to see you again.

I wanted to reference a study that was done and released in the fall of 2016 by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. You alluded to this, but it found that 12 of 15 major fish stocks require rebuilding plans. What surprised me was that DFO had neither plans nor timelines for developing the replenishment or the rebuilding of these stocks. That is not a shot; sometimes these things happen for whatever reason. In any event, this bill gives the Governor-in-Council the power to make regulations with respect to rebuilding. So these will be put in place. Perhaps you could give us an idea as to when. Second, how do you measure the effective way of rebuilding these depleted stocks?

I will just add on to that one of my favourite fish, the Atlantic salmon. The Atlantic Salmon Federation, in conjunction with the New England Salmon Association, has done a major job. They continue to do great work. That particular industry is worth, I think, in excess of \$200 million a year, and it is suffering terribly. Now, they have recently negotiated a deal with the Faroe Islands and Greenland with respect to commercial, and they have just subsistence now, but the Atlantic salmon doesn't get the notoriety that it deserves. I believe groups like the Atlantic Salmon Federation and the Miramichi Salmon Association deserve some help, sometimes financially, but they certainly deserve help from the Department of Fisheries and

**M. Wilkinson :** Je ressens assurément leur angoisse. Avant d'être ministre des Pêches et des Océans, j'étais secrétaire parlementaire d'Environnement et Changement climatique. J'ai vu cette discussion et j'ai tenu des conversations avec les mêmes groupes tout en portant deux chapeaux différents. Je ressens leur préoccupation. C'est très important que nous puissions démontrer, du point de vue scientifique, ou bien qu'il y a des préoccupations particulières auxquelles on devrait réagir de façon réfléchie ou bien que les données scientifiques nous disent que ce n'est pas un enjeu important. Nous devons nous assurer de faire le travail nécessaire pour tenir ces conversations et être transparents à ce sujet.

**Le sénateur Duffy :** Merci beaucoup.

**Le sénateur McInnis :** Ce n'est pas la question que j'allais poser, mais j'espère — et je suis sûr que ce sera le cas — que toute décision reposera sur de bonnes données scientifiques.

**M. Wilkinson :** Oui.

**Le sénateur McInnis :** C'est important, car nous parlons de plusieurs milliers d'emplois.

**M. Wilkinson :** Oui.

**Le sénateur McInnis :** Les émotions ne devraient pas nécessairement orienter la décision. Merci beaucoup d'être ici. Je suis heureux de vous revoir.

Je voulais citer une étude qui a été menée et publiée à l'automne 2016 par la commissaire à l'environnement et au développement durable. Vous y avez fait allusion, mais elle a conclu que 12 des 15 principaux stocks de poissons avaient besoin de plans de rétablissement. Ce qui m'a surpris, c'est que le MPO n'avait aucun plan ni aucun échéancier concernant la reconstitution ou le rétablissement de ces stocks. Ce n'est pas une attaque; parfois, ces choses arrivent pour une raison. Quoi qu'il en soit, cela donne au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements relativement au rétablissement. Ces règlements seront donc mis en place. Peut-être pourriez-vous nous donner une idée du moment où cela sera fait. Ensuite, comment mesurez-vous l'efficacité du rétablissement de ces stocks épuisés?

J'aimerais juste ajouter à cela un de mes poissons favoris, le saumon de l'Atlantique. La Fédération du saumon atlantique, conjointement avec la New England Salmon Association, fait un travail important. Elle continue de faire de l'excellent travail. Cette industrie génère, je crois, plus de 200 millions de dollars par année, et elle souffre terriblement. Elle vient récemment de négocier un contrat avec les îles Féroé et le Groenland pour des activités commerciales, et il n'y a maintenant que des activités de subsistance, mais le saumon de l'Atlantique ne reçoit pas la notoriété qu'il mérite. Je crois que des groupes comme la Fédération du saumon atlantique et l'Association du saumon de Miramichi méritent une certaine aide, parfois financière, mais ils

Oceans. Sorry to cloud that with that last issue, but it is an important entity in Atlantic Canada.

**Mr. Wilkinson:** Thank you for the question. Let me answer two sets of questions embedded in there.

The act will require that we actually have assessed all of the major fish stocks and, for those that are actually in need of rebuilding, that there is a rebuilding plan, to answer the concern of the commissioner.

Sylvie can correct me if I'm wrong, but I think there are 181 fish stocks. We have started by selecting 25 to do the work on as the first chunk. Some of them are in the healthy zone, and some of them are not and will require rebuilding plans. We have a fairly scientific process for assessing where they are in terms of healthy, cautious and critical. Those that require rebuilding plans are those that are not healthy or in the high part of cautious. Everything else will require a rebuilding plan. We were fortunate that the Minister of Finance was good to us in the Fall Economic Statement and provided us money to do work on stock assessment and stock rebuilding. That is absolutely a key part of this bill. It has been resourced so that we can actually start to move this forward and address some of the concerns that people have raised on these important issues.

With respect specifically to Atlantic salmon, yes, the Atlantic Salmon Federation does great work. I have met and had many conversations with them. I'm sure you know Robert Pace; I have known him for a long time and he has been involved in this for a long time. That is an important issue.

On Atlantic salmon, there are obviously a number of different elements to that. One is: how do we actually stop the destruction of habitat that exists today? Part of the answer to that is the new Fisheries Act. How do we enable the restoration of habitat that has been disturbed? One of the things that we have offered to the provinces in Atlantic Canada is a variation on what we have done in the Pacific region recently where we created a fund like the AFF in the Pacific region, but we broadened the terms of it to enable it to be used for restoration activities. We have offered the same thing to the provinces that are party to the AFF in terms of broadening that to be able to bring more resources to bear for restoration, particularly for Atlantic salmon.

méritent assurément de l'aide de la part du ministère des Pêches et des Océans. Je suis désolé d'obscurcir le portrait avec ce dernier enjeu, mais je crois que c'est une entité importante dans le Canada atlantique.

**M. Wilkinson :** Merci de poser la question. Permettez-moi de répondre à deux séries de questions qui sont intégrées.

En vertu de la loi, nous devons en réalité évaluer tous les principaux stocks de poissons, et, pour ceux qui ont effectivement besoin d'être rétablis, il existe un plan de rétablissement afin de répondre à la préoccupation de la commissaire.

Sylvie, corrigez-moi si j'ai tort, mais je crois qu'il existe 181 stocks de poissons. Nous avons commencé par en sélectionner 25 sur lesquels faire le travail, comme premier bloc. Certains d'entre eux se situent dans la zone saine, d'autres non, et ils exigeront des plans de rétablissement. Nous disposons d'un processus assez scientifique pour évaluer s'ils se trouvent dans une zone saine, une zone de prudence ou une zone critique. Ceux qui ont besoin de plans de rétablissement sont ceux qui ne se trouvent pas dans une zone saine ou qui se situent dans la partie élevée d'une zone critique. Tout le reste devra faire l'objet d'un plan de rétablissement. Nous avons été chanceux. Le ministre des Finances a été bon pour nous dans l'Énoncé économique de l'automne et il nous a fourni des fonds pour travailler à l'évaluation et au rétablissement des stocks. C'est une partie absolument essentielle du projet de loi. Elle a été dotée en ressources, de manière à ce que nous puissions en réalité commencer à aller de l'avant et à réagir à certaines des préoccupations soulevées par des gens sur ces enjeux importants.

Pour ce qui est précisément du saumon de l'Atlantique, oui, la Fédération du saumon atlantique fait de l'excellent travail. J'ai rencontré ses représentants et j'ai souvent dialogué avec eux. Je suis sûr que vous connaissez Robert Pace; je le connais depuis longtemps, et cela fait longtemps qu'il travaille dans ce domaine. C'est une question importante.

Par rapport au saumon de l'Atlantique, évidemment, un certain nombre d'éléments différents y sont rattachés. Un de ceux-ci est le suivant : comment pouvons-nous en réalité cesser la destruction de l'habitat qui existe aujourd'hui? Une partie de la réponse se trouve dans la nouvelle Loi sur les pêches. Comment permettons-nous la restauration de l'habitat qui a été perturbé? Une des choses que nous avons offertes aux provinces du Canada atlantique est une variante de ce que nous avons fait récemment dans la région du Pacifique, en créant un fonds comme le Fonds des pêches de l'Atlantique, le FPA, dans la région du Pacifique, mais nous avons élargi ses conditions pour faire en sorte qu'il soit utilisé pour des activités de restauration. Nous avons offert la même chose aux provinces qui sont parties au FPA, c'est-à-dire l'élargir afin de pouvoir faire intervenir plus de ressources qui assumeront des tâches de restauration, particulièrement pour le saumon de l'Atlantique.

There is obviously the management of the fishery. How do we do that prudently so that we are doing it in a way that is consistent with the sustainability and the recovery of those stocks? Then there is the science, and there are certainly questions that we do not fully understand. Some of the returns coming back from deep ocean for both Atlantic and Pacific salmon are very poor, poorer than they used to be.

Some of the investment in science to help us better understand what is happening relates to climate change. How do you adapt to some of those things? How do you think about adaptation in the context of rivers like the Miramichi? In some elements of the river, now that summers are going to be warmer going forward, how do we create cold water refuges and things for cold-water fish that require that?

It is an important piece, and there is a comprehensive package and approach we are taking with Atlantic salmon. We will be releasing the update on the implementation plan for Atlantic salmon within the next month or two, and it will try to respond to some of those issues.

**Senator Campbell:** Thank you, minister. Certainly, from the West Coast, we support the Atlantic salmon in all of its forms.

My question is with regards to the PIIFCAF. This only applies to the East Coast, and my question is: why does it only apply to the East Coast? If it's just because everybody fishes differently, I'm okay with that. I'm from the West Coast. But I wonder why we have a different regime on the East Coast versus the West Coast.

**Mr. Wilkinson:** As with many things in this federation, a lot of this actually has to do with historical evolution. This was the way the industry evolved on the East Coast where there was a very strong attachment to ensuring owner/operator and that the benefits stayed in the local community. That is not the way that the industry started nor evolved on the West Coast. So you have quite a different situation where, for example, you can have quotas and licences being held by folks who are dentists in Point Grey and who essentially rent them out to harvesters. There is a concern in terms of the economic harms to harvesters because of the structure of the industry. It's definitely something the Canadian Independent Fish Harvesters Federation has raised with me very strongly.

We recognize there are challenges. I think, though, that even the folks in the Canadian Independent Fish Harvesters would recognize it's not likely you can fully unscramble an omelette that is fully baked, but there are probably things we can look at

Évidemment, on doit mentionner la gestion des pêches. Comment le faisons-nous prudemment de manière à ce que cela soit conforme à la durabilité et à la reconstitution de ces stocks? Puis, il ne faut pas oublier les données scientifiques, et il y a assurément des questions que nous ne comprenons pas entièrement. Certains des poissons qui reviennent des profondeurs de l'océan, en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique et du Pacifique, sont en piètre état, bien plus qu'ils l'étaient auparavant.

Une partie des investissements scientifiques pour nous aider à mieux comprendre ce qui se passe a trait aux changements climatiques. Comment vous adaptez-vous à certaines de ces choses? Comment percevez-vous l'adaptation dans le contexte des rivières comme celles de la Miramichi? Dans certains éléments de la rivière, maintenant que les étés seront plus chauds dans l'avenir, comment pouvons-nous créer des refuges d'eau froide et des habitats pour les poissons d'eau froide qui en ont besoin?

C'est un élément important, et nous adoptons une approche et des mesures globales relativement au saumon de l'Atlantique. Nous publierons la mise à jour sur le plan de mise en œuvre du saumon de l'Atlantique d'ici un mois ou deux, et celui-ci tentera de répondre à certains de ces enjeux.

**Le sénateur Campbell :** Merci, monsieur le ministre. Absolument, sur la côte Ouest, nous soutenons le saumon de l'Atlantique sous toutes ses formes.

Ma question concerne la Préservation de l'indépendance de la flottille de pêche dans l'Atlantique canadien. Cela ne s'applique qu'à la côte Est, et ma question est la suivante : pourquoi cela ne s'applique-t-il qu'à la côte Est? Si c'est seulement parce que tout le monde pêche de façon différente, cela me va. Je viens de la côte Ouest. Mais je me demande pourquoi nous avons un régime différent sur la côte Est par rapport à celui sur la côte Ouest.

**M. Wilkinson :** Comme pour de nombreuses choses dans notre fédération, une bonne partie de la réponse tient à l'évolution historique. C'est ainsi que l'industrie a évolué sur la côte Est, quand il y avait un très fort attachement à l'idée de s'assurer que le propriétaire-exploitant et que les profits restaient dans la collectivité locale. Ce n'est pas ainsi que l'industrie a démarré ou évolué sur la côte Ouest. Vous avez donc une situation passablement différente où, par exemple, il se peut que des quotas et des permis soient détenus par des dentistes à Point Grey et qu'ils les louent essentiellement aux pêcheurs. On s'inquiète du préjudice économique pour les pêcheurs, étant donné la structure de l'industrie. C'est assurément quelque chose dont m'a parlé avec véhémence la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada.

Nous reconnaissons qu'il y a des difficultés. Toutefois, je crois que même les gens de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada reconnaîtraient qu'il est peu probable que vous puissiez reconstituer entièrement les œufs après avoir fait

to help think more about the position that harvesters are in on the West Coast. The house committee is actually studying this issue right now, and we have said that we're quite anxious to see the results of that study. I think it is something that we will have to think about very carefully because there certainly are some challenges on the West Coast that do not exist on the East Coast.

**Senator Campbell:** Would I be right in saying this is socio-economic versus, for instance, environmental? Is the East Coast doing better environmentally with their fish stocks than the West Coast? Is it because of that, or am I to understand it is just socio-economic and the way things grew up?

**Mr. Wilkinson:** I think it's the way things grew up more than anything else, yes.

**Senator Campbell:** Thank you, minister.

**Senator Andreychuk:** Thank you, minister, for coming.

I want to go back to many of the statements that you have made that give me concern. Everything seems to be coming in regulations. I have already spoken to your officials about this. It is very worrying that we have broad definitions, broad objectives and broad discretions for you, minister. The devil is always in the details, as we find out around these tables. Everything is going to be in regulation. For example, should a family worry about licences? Well, it will be in regulations to come. We're going to talk about the impact on the environment as well as the industries. Which will win, and where?

My concern with this legislation is that if we really wanted to give assurance to Canada, we would have the regulations in place and the consultations done, not saying, "Here are the broad references, and then we'll get into the details," because it is the detail that gives certainty. The track record of the department has not been great because of the discrepancies from place to place and officer to officer, which has been a great burden for many people who have to deal with the department.

When will we see the regulations? Why would you not have put more into the bill? I see areas of more discretion rather than less discretion, and therefore less certainty and more angst for the public. We have been hearing a lot of it.

**Mr. Wilkinson:** Thank you for your question. I guess I would say a couple of things, and then I will ask my officials to supplement.

l'omelette, mais il y a probablement des choses que nous pouvons envisager pour aider à réfléchir davantage à la position dans laquelle les pêcheurs se trouvent sur la côte Ouest. Le comité de la Chambre étudie en fait cette question en ce moment, et nous avons dit que nous sommes très impatients de voir les résultats de cette étude. Je crois que c'est quelque chose à quoi nous devons réfléchir très attentivement, car il se trouve, assurément sur la côte Ouest, quelques difficultés qui n'existent pas sur la côte Est.

**Le sénateur Campbell :** Ai-je raison de dire que c'est une question socioéconomique plutôt que, par exemple, environnementale? La côte Est se porte-t-elle mieux sur le plan environnemental avec ses stocks de poissons que la côte Ouest? Est-ce que ceci explique cela ou dois-je comprendre que ce n'est qu'une question socioéconomique et que tout découle de l'évolution des choses?

**M. Wilkinson :** Je crois que c'est surtout l'évolution des choses plus que tout le reste, oui.

**Le sénateur Campbell :** Merci, monsieur le ministre.

**La sénatrice Andreychuk :** Merci d'être venu, monsieur le ministre.

J'aimerais revenir sur un certain nombre de déclarations que vous avez faites qui me préoccupent. Il semble que tout sera prévu dans les règlements. J'ai déjà parlé à vos représentants à ce sujet. Il est très inquiétant que nous prévoyions un élargissement des définitions, des objectifs des pouvoirs discrétionnaires pour vous, monsieur le ministre. Tout se joue toujours dans les détails, comme nous le découvrons ici. Tout se trouvera toujours dans les règlements. Par exemple, une famille devrait-elle s'inquiéter au sujet des permis? Eh bien, cela sera intégré dans le règlement à venir. Nous allons parler de l'incidence sur l'environnement ainsi que sur les industries. Qui sera gagnant, et où?

Ce qui me préoccupe avec ce projet de loi, c'est que si nous voulions vraiment rassurer le Canada, nous mettrions en place les règlements et mènerions les consultations, plutôt que de dire : « Voici les références larges, puis nous entrerons dans les détails », parce que ce sont les détails qui donnent une certitude. La feuille de route du ministère n'a pas été excellente, étant donné les divergences entre un lieu et l'autre, et un représentant et l'autre, ce qui a imposé un fardeau important à de nombreuses personnes qui doivent traiter avec le ministère.

Quand verrons-nous les règlements? Pourquoi ne pas en avoir mis davantage dans le projet de loi? Je vois des aspects où l'on confère un plus grand pouvoir discrétionnaire plutôt que le contraire, et par conséquent, il y a moins de certitude et plus de colère chez le public. Nous en avons beaucoup entendu parler.

**M. Wilkinson :** Merci de votre question. Je vais dire deux ou trois choses, puis je laisserai à mes représentants le soin de compléter.

First of all, I'm actually not sure I agree with you with respect to more discretion. I actually think that in this new Fisheries Act, I, as the minister, probably have less discretion than I would under the 2012 Fisheries Act.

In the context of the Fisheries Act, we have put quite a lot into the act that heretofore actually had been done through regulation. I would tell you that you know, because you're a legislator, it's not unusual to have legislation pass and then have regulations put into place following that. We are doing work on some of the regulatory aspects, and we have processes in place to ensure there is broad consultation with respect to all of the regulatory pieces that will come.

But in terms of supplementing and talking a little about the timeline with respect to regulations, maybe I can turn to you, Philip.

**Mr. Morel:** For regulations, it all depends. There are several regulations that are already in place that will remain in place under the new Fisheries Act.

The first one that will need to be amended is the one for the application process for Fisheries Act authorization, because we're implementing new regimes of permitting and cost of practice.

The application to explain the new provision to protect fish and fish habitat, so the addition under section 35, will be supported by a new regulation that we are in the process of consulting. We already consulted last summer. We will consult again pretty soon on that, and that's also a regulatory process where Canadians will be able to review, comment and for us to adapt over the next several months. The regulation will have to come into force after the act has received Royal Assent. We anticipate that's the first part of the regulation that will be put in place.

I don't know, Sylvie, if you have anything from your fisheries management perspective.

**Ms. Lapointe:** We are currently consulting on the rebuilding provisions, consulting on regulations across the country, so that when the act comes into force, we'll be ready to go with the regulations.

**Senator Andreychuk:** So the last answer is that when the act passes, the regulations will be ready to go? Is that what I heard you say? If that is the case, when will we be able to see them as parliamentarians?

Tout d'abord, je ne suis pas sûr, en fait, d'être d'accord avec vous en ce qui concerne le plus grand pouvoir discrétionnaire. En vérité, je crois que dans cette nouvelle Loi sur les pêches, j'ai, en tant que ministre, probablement un moins grand pouvoir discrétionnaire que celui prévu par la Loi sur les pêches de 2012.

Dans le contexte de la Loi sur les pêches, nous avons mis dans la loi beaucoup de choses qui, jusqu'ici, avaient en fait été réalisées dans le cadre de la réglementation. Je vous dirais que vous savez, puisque vous êtes législatrice, qu'il n'est pas inhabituel de faire adopter une loi, puis de mettre en place des règlements par la suite. Nous travaillons sur certains des aspects réglementaires et avons en place des processus pour faire en sorte qu'il y ait une consultation élargie portant sur l'ensemble des aspects réglementaires qui seront intégrés.

Mais pour compléter ma réponse et parler un peu de l'échéancier relativement à la réglementation, je peux peut-être me tourner vers vous, Philip.

**M. Morel :** Pour ce qui est de la réglementation, tout cela varie. Il y a plusieurs règlements déjà en place qui resteront en place en vertu de la nouvelle Loi sur les pêches.

Le premier règlement qui devra être modifié est celui qui a trait au processus de demande d'une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches, car nous mettons en ce moment en œuvre de nouveaux régimes de délivrance de permis et de coûts de la pratique.

La demande visant à expliquer la nouvelle disposition afin de protéger le poisson et son habitat, donc l'ajout prévu à l'article 35, sera appuyée par un nouveau règlement pour lequel nous menons actuellement des consultations. Nous en avons déjà mené l'été dernier. Nous le ferons de nouveau très bientôt, et c'est aussi un processus réglementaire que les Canadiens pourront examiner et commenter et pour lequel ils pourront nous proposer des adaptations au cours des prochains mois. Le règlement devra entrer en vigueur une fois que la loi aura reçu la sanction royale. Nous prévoyons que ce sera la première partie du règlement qui sera mis en place.

Je ne sais pas, Sylvie, si vous avez quelque chose à ajouter de votre point de vue de la gestion des pêches.

**Mme Lapointe :** Nous menons actuellement des consultations au sujet des dispositions portant sur le rétablissement, ainsi que de la réglementation partout au pays, de sorte que, lorsque la loi entrera en vigueur, nous serons prêts à aller de l'avant avec les règlements.

**La sénatrice Andreychuk :** Donc, la dernière réponse, c'est que lorsque la loi sera adoptée, les règlements seront prêts à être mis en place? Est-ce bien ce que vous avez dit? Si c'est le cas, quand pourrons-nous les voir en tant que parlementaires?

**Ms. Lapointe:** We will have to finish our consultations, and then they will be going through the gazetting process.

**Mr. Wilkinson:** In terms of what is already out for consultation, that would be public.

**Ms. Lapointe:** We can share that with you.

**Mr. Wilkinson:** We can certainly share that, yes.

**Senator Andreychuk:** Coming back to my area, Saskatchewan and the West, there is a real concern of farmers when they want to keep upgrading their properties. With all of the climatic changes, water diverts in strange ways at different times. We were told there was a great confusion in the monitoring and compliance, and bureaucratic nightmares. In 2012, there were changes made that relieve some of that. You have moved to erase those and put in new terms. Would you be amenable to tightening those descriptions more like the ones from 2012 so there is some assurance and not the delays? In this very fragile economy that my province is living through, we don't need impediments that are unnecessary. We need to deal with real impediments rather than bureaucratic tape. The stories are of one officer to another, the lack of training in some of them, the lack of understanding of what agriculture is, and in some cases a lack of understanding what the fisheries are all about. Is there any wish or hope we can have that we can look again at those provisions so that they don't unduly harm agriculture?

**Mr. Wilkinson:** Thank you for the question.

**Senator Andreychuk:** And Aboriginal groups, by the way, have come up to say the same thing.

**Mr. Wilkinson:** Thank you for the question. I am very sensitive to the issues of the agricultural community. I grew up in Saskatchewan. I went to university in Saskatchewan. I worked for the Government of Saskatchewan. I worked for a Premier of Saskatchewan.

**Senator Andreychuk:** I'm well aware of that. That's why I'm putting it down here.

**Mr. Wilkinson:** I'm quite familiar. I would say a couple of things in terms of that.

There is no intent to impose significant regulatory barriers for farmers. For that specific reason, we have outlined the need to develop codes of practice that essentially provide the tools for farmers to know what needs to be done with respect to issues that may affect fish and fish habitat. Those are codes of practice that will be developed in consultation with farmers. I met today

**Mme Lapointe :** Il nous faudra terminer nos consultations, puis ils pourront passer par le processus de publication dans la *Gazette*.

**M. Wilkinson :** Et pour ce qui est des éléments déjà abordés dans les consultations, ils sont publics.

**Mme Lapointe :** Nous pouvons vous les communiquer.

**M. Wilkinson :** Nous pouvons assurément vous les communiquer, oui.

**La sénatrice Andreychuk :** Pour revenir à ma région, à la Saskatchewan et l'Ouest, il y a une préoccupation réelle des agriculteurs qui veulent continuer de mettre à niveau leurs propriétés. Compte tenu de tous les changements climatiques, l'eau est détournée d'étranges façons, à des moments différents. On nous a dit qu'il y avait une grande confusion au chapitre de la surveillance et de la conformité, ainsi que des cauchemars bureaucratiques. En 2012, on a apporté des changements qui ont permis d'atténuer une partie de ces cauchemars. Vous avez proposé d'effacer ces conditions et de les remplacer par des nouvelles. Seriez-vous disposés à resserrer ces descriptions un peu plus comme celles de 2012 pour fournir une certaine assurance et éviter les retards? Dans l'économie très fragile qui est le lot de ma province, nous n'avons pas besoin d'obstacles inutiles. Nous devons nous attaquer aux obstacles réels plutôt qu'aux tracasseries administratives. On nous raconte des histoires où l'on passe d'un représentant à l'autre, que certains d'entre eux manquent de formation, qu'ils ne comprennent pas bien ce qu'est l'agriculture et, dans certains cas, qu'ils ne savent pas en quoi consistent les pêches. A-t-on émis le souhait ou l'espoir que nous puissions examiner à nouveau ces dispositions et nous assurer qu'elles ne nuisent pas indûment à l'agriculture?

**M. Wilkinson :** Merci de la question.

**La sénatrice Andreychuk :** Et des groupes autochtones, en passant, sont venus nous dire la même chose.

**M. Wilkinson :** Merci de la question. Je suis très sensible aux questions touchant le milieu agricole. J'ai grandi en Saskatchewan et j'ai étudié à l'université là-bas. J'ai travaillé pour le gouvernement de la Saskatchewan et pour un premier ministre de cette province.

**La sénatrice Andreychuk :** Je le sais très bien. C'est pourquoi je le mentionne ici.

**M. Wilkinson :** Je connais assez bien la situation. Je dirai certaines choses à ce sujet.

Nous n'avons pas l'intention d'imposer des obstacles réglementaires importants aux agriculteurs. Pour cette raison précise, nous avons décrit la nécessité d'élaborer des codes de pratique qui fournissent essentiellement aux agriculteurs les outils dont ils ont besoin pour connaître les besoins relativement aux questions qui pourraient toucher le poisson et son habitat. Ce

with SARM to have this conversation. We are certainly sensitive to that. We are going to work to ensure that is the case.

With respect to the issue around enforcement and people not necessarily having the appropriate training, we need to ensure that people have the appropriate training, and we are also working with the provinces to ensure that we are cross-training between provincial and federal enforcement officers so that we're not duplicating the work that needs to be done. There may be cases where it's the provincial government's enforcement officers that do the work with the farmers. Those are things that we are working on with Saskatchewan and other provinces as we go forward.

**Senator Andreychuk:** That doesn't answer the question of the amendments. I'll leave that for later.

**The Chair:** Thank you, Senator Andreychuk.

**Senator Busson:** Thank you, minister, and your colleagues for being here.

I have another question about salmon, but West Coast salmon for a change. I'm seeing in the new proposals that there is a new section that talks about setting what is called "limit reference points" when it comes to conservation issues and how much harvesters might take, et cetera.

I have just a two-part question. One, would you be including considerations of Indigenous people and communities on the West Coast generally when you're setting these reference points? What would you use for part of your consideration? Two, once you set your reference point — of course, in British Columbia, there is the fishery that is called commercial and the other one is a sports fishery, which is probably as commercial as the commercial fishery. There is uncertainty around reference points and changes to those reference points. How often do you envision revisiting of those reference points and the changes in the measures in order to re-establish new reference points or put together another plan to deal with that stock issue?

**Mr. Wilkinson:** It's an important question. Let me say a few things and then I'll ask Sylvie to supplement.

The utilization of limit reference points is in the context of assessing the health of every stock — various stocks on the East Coast, on the West Coast, and in the North. It is something that

sont des codes de pratique qui seront élaborés en consultation avec les agriculteurs. Je me suis entretenu aujourd'hui avec des représentants de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities pour lancer ce dialogue. Cela nous touche assurément. Nous allons travailler pour nous assurer que c'est le cas.

En ce qui a trait à la question concernant l'application de la loi et le fait que des gens ne soient pas nécessairement bien formés, nous devons nous assurer qu'ils reçoivent la formation appropriée, et nous collaborons également avec les provinces pour faire en sorte qu'il y ait une formation intersectorielle entre les agents d'application de la loi provinciaux et fédéraux, de manière à éviter les chevauchements dans le travail qui doit être fait. Il pourrait y avoir des cas où les agents d'application de la loi du gouvernement provincial font le travail auprès des agriculteurs. Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons avec la Saskatchewan et d'autres provinces à mesure que nous avançons.

**La sénatrice Andreychuk :** Cela ne répond pas à la question des amendements. J'y reviendrai plus tard.

**Le président :** Merci, sénatrice Andreychuk.

**La sénatrice Busson :** Je remercie le ministre et ses collègues d'être ici.

J'ai une autre question au sujet du saumon, mais cette fois-ci, le saumon de la côte Ouest. Je vois dans les nouvelles propositions un article qui parle de l'établissement de ce qu'on appelle des « points de référence limite », par rapport aux questions de conservation et aux prises possibles des pêcheurs, et cetera.

Ma question est en deux parties. La première consiste à savoir si, lorsque vous établirez ces points de référence, vous tiendrez compte des considérations des peuples et des collectivités autochtones sur la côte Ouest de façon générale? Qu'utiliserez-vous dans le cadre de votre étude? La deuxième, c'est que lorsque vous aurez établi votre point de référence — bien sûr, en Colombie-Britannique, il y a une pêche qu'on appelle commerciale, et l'autre, sportive, qui est probablement aussi commerciale que la pêche commerciale. Il y a une incertitude au sujet des points de référence et des changements que l'on veut apporter à ces points. À quelle fréquence prévoyez-vous revoir ces points de référence et les changements des mesures afin de rétablir de nouveaux points de référence et de mettre en place un autre plan pour composer avec ce problème des stocks?

**M. Wilkinson :** C'est une question importante. Je vais dire quelques mots, puis je demanderai à Sylvie de compléter.

L'utilisation de points de référence limite se fait dans le contexte de l'évaluation de la santé de chaque stock — divers stocks sur la côte Est, sur la côte Ouest et dans le Nord.

is part of a whole system of decision rules that we are working to ensure that we have in place with respect to various stocks.

I would say that the allocation of fish to be caught, whether that's by recreational fishers, Indigenous communities or commercial fishers, is an output of the assessment of the health of the stock. If the stocks are in poor shape, then there is probably no fishery, or it will be a very limited one. If the stocks are in better shape, then obviously there is more available to release for harvest.

In the context of priority, constitutionally, food and ceremonial allocations get priority. That is a constitutional issue and one that the courts have opined on. Then after that, it's a question of what is available and what are the appropriate decisions to be made in terms of how to allocate that. That is, for better or for worse, one of the jobs of the Minister of Fisheries and Oceans.

**Senator Busson:** Thank you.

**Ms. Lapointe:** I'd like to say a couple of things to supplement. The bulk of the funding that we received to maintain fish stocks and rebuild them is for science so that they can do more stock assessments and accelerate the work of developing limit reference points for fisheries. In some cases, we just don't have the scientific information available to be able to do that. That is where traditional knowledge would be included in providing that advice. They will be regularly reviewed as part of the ongoing science work.

**Senator Busson:** Thank you.

**Senator Gold:** I would like to ask you a relatively narrow question about the new provision 34.4, which is a prohibition from carrying on any work, undertaking or activity, other than fishing, that results in the death of fish unless otherwise authorized. Concerns have been expressed in various quarters about the possibility that some activity might kill a fish without otherwise harming the population of the fish as a whole and their ability to survive. Could you speak to that concern and whether the definition of "death of fish" in the act might be clarified in some way? How open would you be for clarification if it came from this place?

**Mr. Wilkinson:** A couple of things: The prohibition is important because it requires that folks who are planning to do activities or projects, particularly projects beyond a certain level — the codes of practice apply to very small projects — that they receive an authorization or a permit to cause harm and that they have gone through a process to try to mitigate that harm and, in some cases, to try to compensate for that harm. It is also a prohibition that relates to negligence, where people cause harm by doing things that they shouldn't be doing. That is an

C'est quelque chose qui s'inscrit dans tout un système de règles décisionnelles que nous nous efforçons de mettre en place pour divers stocks.

Je dirais que l'allocation de poisson que l'on peut pêcher, qu'ils le soient par les pêcheurs récréatifs, les collectivités autochtones ou les pêcheurs commerciaux, est un extrant de l'évaluation de la santé du stock. Si les stocks sont en piètre état, il n'y a probablement aucune pêche, ou bien celle-ci sera très limitée. Si les stocks se portent mieux, alors évidemment, il y en aura davantage qui pourront être pêchés.

Dans le contexte des priorités, constitutionnellement, les prises allouées à des fins alimentaires et rituelles obtiennent la priorité. C'est une question constitutionnelle et une question sur laquelle les tribunaux se sont prononcés. Après, il s'agit de savoir ce qui est disponible et quelles sont les décisions appropriées à prendre quant à la façon de les allouer. C'est, pour le meilleur ou pour le pire, une des tâches du ministre des Pêches et des Océans.

**La sénatrice Busson :** Merci.

**Mme Lapointe :** J'aimerais dire deux ou trois choses de plus. L'essentiel du financement que nous avons reçu pour maintenir les stocks de poissons et les rétablir est destiné aux recherches scientifiques, pour que l'on puisse mener un plus grand nombre d'évaluations des stocks et accélérer le travail d'élaboration des points de référence limite pour les pêches. Dans certains cas, nous ne disposons tout simplement pas des renseignements scientifiques qui nous permettent de le faire. C'est là que les connaissances traditionnelles serviraient à fournir ces conseils. Elles seront régulièrement examinées dans le cadre des travaux scientifiques en cours.

**La sénatrice Busson :** Merci.

**Le sénateur Gold :** J'aimerais vous poser une question assez précise concernant le nouvel article 34.4, qui interdit d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant la mort du poisson, sauf celle de la pêche. Dans divers milieux, on s'est dit préoccupé par rapport à la possibilité que certaines activités puissent tuer du poisson sans autrement causer des dommages à la population de poissons dans son ensemble et à sa capacité de survivre. Pourriez-vous aborder cette préoccupation et dire si la définition de « mort du poisson » dans la loi pourrait être clarifiée d'une quelconque façon? Dans quelle mesure seriez-vous ouverts à la clarifier si cette proposition venait d'ici?

**M. Wilkinson :** Je veux dire deux choses : l'interdiction est importante, car elle fait en sorte que les gens qui prévoient mener des activités ou des projets, particulièrement des projets au-delà d'un certain niveau — les codes de pratique s'appliquent à des très petits projets — doivent recevoir une autorisation ou un permis pour causer des dommages et doivent passer à travers un processus pour essayer d'atténuer ces dommages et, dans certains cas, pour essayer d'y faire contrepoids. C'est aussi une interdiction qui se rattache à la négligence, où des gens causent

important piece. Probably what you're referring to is accidental, where somebody accidentally has an impact on fish through opening a hydro dam too quickly or those kinds of things.

Maybe I can actually ask for you to give a bit of a supplement.

**Mr. Morel:** The definition of “death of fish” could be interpreted by some as “one fish is illegal,” but the approach we have is based on the population of the fish. For species at risk, for which we know there are very few species, we will put in the Fisheries Act authorization for more mitigation measures to make sure those fish are not harmed. We'll take that into consideration. For larger populations, we also ask for mitigation measures, but the analysis of the impact on the population of fish is different. Our approach is a population-level approach and the impact it has on the population, not necessarily just on one fish.

**Senator Gold:** Thank you. To follow up briefly, it has been many, many months since I had representations in my office from folks from hydroelectric. You've heard from them more frequently than I. But I think if I understand the technology and the science correctly, there are inevitable deaths that arise from certain activities. They are not accidental; they are foreseeable and unavoidable to some extent. Are their concerns, in your opinion, adequately addressed in the bill and in the processes that are envisaged, or are there tweaks that could allay their concerns?

**Mr. Wilkinson:** I think that goes to the point about authorizations and the authorization to cause harm that is mitigated.

**Mr. Morel:** Every Fisheries Act authorization has a series of conditions to mitigate or offset some of the impacts on the habitat or death of fish. That's how we manage the fish. There is a clear understanding between the proponent of a project or the manager of a dam, for example, of what they are supposed to do and the potential impact it may have on the population of fish or fish habitat. If that's not followed according to the authorization, they are violating the authorization itself, and then we have recourse for that.

**Senator Gold:** Thank you.

**Senator Andreychuk:** Just following up on what Senator Gold said, there is a provision for designated projects. There will be a list somewhere, I understand. Are these going to be similar, equal to or different from the impact assessment act? Companies

des dommages en faisant des choses qu'ils ne devraient pas faire. C'est un élément important. Ce à quoi vous faites référence est probablement accidentel, des cas où une personne produit accidentellement des effets sur le poisson parce qu'elle ouvre un barrage hydroélectrique trop rapidement ou ces genres de choses.

Je peux peut-être en fait vous demander d'ajouter quelque chose.

**M. Morel :** La définition de la « mort du poisson » pourrait être interprétée par certains comme si « un poisson, c'est illégal », mais l'approche que nous adoptons est fondée sur les populations de poissons. Pour les espèces à risque — et nous savons qu'il y en a très peu —, nous inclurons dans la Loi sur les pêches l'autorisation de prendre plus de mesures d'atténuation pour s'assurer que ces poissons ne sont pas touchés. C'est quelque chose que nous prendrons en considération. Pour les populations plus importantes, nous demandons aussi des mesures d'atténuation, mais l'analyse de l'incidence sur la population de poissons est différente. Notre approche est une approche axée sur les populations et sur l'incidence que les activités peuvent avoir sur elles, pas nécessairement sur les poissons individuels.

**Le sénateur Gold :** Merci. En guise de bref suivi, ça fait des mois et des mois que je n'ai pas reçu des représentants du secteur hydroélectrique dans mon bureau. Vous interagissez avec eux plus souvent que moi, mais, selon moi, si je comprends bien la technologie et la science, il y a des décès qui découlent inévitablement de certaines activités. Ce n'est pas accidentel : c'est prévisible et inévitable dans une certaine mesure. Selon vous, ces préoccupations sont-elles prises en considération de façon adéquate dans le projet de loi et dans les processus envisagés ou y a-t-il des petites modifications qui permettraient de les dissiper?

**M. Wilkinson :** Je crois qu'on en revient au point soulevé au sujet des autorisations et de l'autorisation de causer des dommages qui est atténuée.

**M. Morel :** Toutes les autorisations en vertu de la Loi sur les pêches sont assorties d'une série de conditions visant à atténuer ou compenser certaines des répercussions sur les habitats ou en ce qui a trait à la mort du poisson. C'est de cette façon que nous gérons les poissons. Le promoteur d'un projet ou le gestionnaire d'un barrage, par exemple, comprennent très bien ce qu'ils sont censés faire et l'incidence possible que tout cela peut avoir sur la population de poissons ou son habitat. Si toutes ces choses ne sont pas faites conformément à l'autorisation, ces intervenants violent l'autorisation en tant que telle, et nous avons par conséquent un recours à cet égard.

**Le sénateur Gold :** Merci.

**La sénatrice Andreychuk :** Pour revenir sur ce que le sénateur Gold a dit, il y a une disposition sur les projets désignés. Il y aura une liste quelque part si j'ai bien compris. Cette liste sera-t-elle similaire, égale ou différente par rapport à

want to know what that means to them — “designated project.” The existing rules on designated projects take out in-place maintenance and continued work part of the project. Are they trapped under that, or will that be a separate issue?

**Mr. Wilkinson:** The intent is actually to align designated projects as they relate to both Bill C-68 and Bill C-69. Essentially, the project list for C-69 would be the same list that we would be utilizing under Bill C-68.

The Fisheries Act permitting process would relate only to those pieces of a designated project that actually relate to fish and fish habitat. It wouldn't necessarily be the entire project; it would be those aspects that actually relate to fish and fish habitat.

As you know, there is a designated project list that is out for consultation under Bill C-69. The intent is very much to ensure that there is harmonization. That's both to ensure there are not, inadvertently, different things being done, but also to try to harmonize and align the work that gets done under an impact assessment. One of the complaints that many an industry has had in the past is that you have a whole environmental assessment run by the Canadian Environmental Assessment Agency. Then, once it's done, we start the Fisheries Act piece of it, so that's a second whole review that may result in a different answer and that takes additional time. The intention is to actually start to run these things more in parallel, to make them more efficient and to ensure that we are addressing some of the concerns raised by industry.

**Senator Andreychuk:** If there is a difference of opinion between ministries — and there often are — what will take precedence, Environment and Climate Change Canada or Fisheries? Is there some arbitrator between the two ministries?

**Mr. Wilkinson:** No. It depends on the issues. On issues relating to fish and fish habitat, we are the ultimate authority. For issues relating to the broader series of environmental impacts, which the new impact assessment agency will be responsible for, they will be the arbiter of impacts relating to all of the other things. But on fish and fish habitat, it's the Department of Fisheries and Oceans. Neither the impact assessment agency nor Environment and Climate Change Canada have the requisite scientific capacity to opine on fish and fish habitat. That is what our job is.

ce que prévoit la Loi sur l'évaluation d'impact? Les entreprises veulent savoir ce que signifie pour elles la notion de « projets désignés ». Les règles actuelles en matière de projet désigné excluent la maintenance sur place et les travaux continus dans le cadre du projet. Seront-ils assujettis à ces règles, ou s'agira-t-il d'un enjeu distinct?

**M. Wilkinson :** L'objectif est en fait d'harmoniser les projets désignés dans la mesure où ils sont liés au projet de loi C-68 et C-69. Essentiellement, la liste des projets visés par le projet de loi C-69 sera identique à celle utilisée dans le cadre du projet de loi C-68.

Le processus d'émission de permis de la Loi sur les pêches concernerait seulement les éléments d'un projet désigné qui sont liés directement au poisson ou à son habitat. Il ne s'agirait pas nécessairement de tout le projet : seulement les aspects qui sont vraiment liés au poisson et à son habitat sont visés.

Comme vous le savez, il y a une liste de projets désignés qui a été communiquée aux fins de consultation en vertu du projet de loi C-69. L'intention est vraiment d'assurer une harmonisation. C'est à la fois pour s'assurer qu'on ne fait pas, par inadvertance, des choses différentes, mais aussi pour essayer d'harmoniser et d'aligner les travaux qui sont effectués en vertu d'une évaluation d'impact. L'une des plaintes formulées par bon nombre d'industries dans le passé, c'est que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale réalise un processus d'évaluation environnementale complet, puis, une fois la procédure terminée, il faut réaliser le processus lié à la Loi sur les pêches; c'est donc un tout autre deuxième examen qui peut se solder par un résultat différent, et il faut plus de temps pour le réaliser. L'intention, en fait, c'est de commencer à réaliser ces choses en parallèle, pour les rendre plus efficaces et s'assurer qu'on dissipe certaines des préoccupations soulevées par l'industrie.

**La sénatrice Andreychuk :** S'il y a une différence d'avis entre les ministères — et il y en a souvent — qui aura préséance, Environnement et Changement climatique Canada ou le ministère des Pêches? Y a-t-il un arbitre quelconque entre les deux ministères?

**M. Wilkinson :** Non. Tout dépend des enjeux. Dans le cas des enjeux liés au poisson et à l'habitat du poisson, c'est nous qui sommes l'autorité ultime. Pour les enjeux qui sont liés aux séries plus générales de répercussions environnementales, ce dont la nouvelle agence d'évaluation d'impact sera responsable, ce seront eux les arbitres des répercussions qui touchent toutes les autres choses. Cependant, du côté du poisson et de son habitat, ce sera le ministère des Pêches et des Océans. Ni l'agence d'évaluation d'impact ni Environnement et Changement climatique Canada n'ont la capacité scientifique requise pour formuler des opinions sur le poisson et son habitat. C'est notre travail à nous.

**Senator Andreychuk:** That doesn't answer the question. Inevitably, there will be some differences of opinion of what is environment and an impact on environment, and what is an impact on fish. Which will rule? That's really part of the questions that have been put to me. When there is a dispute, because different people look at the environment differently and see impacts differently, where will the buck stop?

**Mr. Wilkinson:** I'm not sure I actually agree with you. Ultimately, if there are significant issues with respect to fish and fish habitat, any proponent will have to satisfy the Department of Fisheries and Oceans that those issues can be addressed in substantive ways in order to proceed. That can be through mitigation, offsetting or through a range of different things. It will be different in different cases. If you're talking about a project that may affect the Chilcotin steelhead run where there are 15 fish left, that may be a different answer than when you're talking about a stock that is very abundant. If there is some minor impact, it's not as significant.

If the decision of Fisheries and Oceans is that a project can't proceed because the impacts will be too significant, then it won't proceed. If the impact assessment agency, in the areas that it has responsibility for, determines that the impacts from an environmental perspective are too significant, then a project wouldn't proceed. Obviously, we would both be working together with the proponent to try to find pathways to ensure that projects can be built in a manner that accommodates environmental concerns.

Sometimes people have the belief about the Canadian Environmental Assessment Agency and the environmental assessment project that it's about stopping projects. It's actually not; it's about finding ways to ensure that projects are actually addressing some of the issues that are of concern from an environmental perspective so, at the end of the day, they actually can be built. If you look at a project that goes into the pipeline right now and what comes out, they are very, very different. That's actually as it should be.

**Senator McInnis:** Very quickly, last year, this committee was told by senior officials that there would be a new aquaculture act — a national act. I would like to have an update on that, if I may.

Second, Minister LeBlanc would have been given a mandate letter. Then you became minister. Were you given a mandate letter as well? I'm presuming, from literature I've read — and nothing specifically that this is factual — that the direction

**La sénatrice Andreychuk :** Ça ne répond pas à mes questions. Inévitablement, il y aura certaines différences d'opinions en ce qui concerne l'environnement et l'impact sur l'environnement, ainsi que l'impact sur le poisson. Qui l'emportera? C'est vraiment une des choses qui m'ont été demandées. Lorsqu'il y a un conflit, parce que les gens envisagent l'environnement et les répercussions différemment, qui prendra la décision au bout du compte?

**M. Wilkinson :** Je ne suis pas sûr d'être vraiment d'accord avec vous. Au bout du compte, s'il y a des problèmes importants liés au poisson et à son habitat, tout promoteur devra convaincre le ministère des Pêches et des Océans que ces problèmes peuvent être dissipés de façon importante pour pouvoir aller de l'avant. Cela peut être fait grâce à des mesures d'atténuation, à des compensations ou à toute une gamme d'autres choses. Ce sera différent dans chaque cas. Si vous parlez d'un projet pouvant avoir une incidence sur la montée des truites arc-en-ciel de la région de Chilcotin — où il ne reste que 15 poissons —, la réponse sera peut-être différente que si on parle d'un stock très abondant. S'il y a un impact mineur, ce n'est pas aussi important.

Si la décision du ministère des Pêches et des Océans est qu'un projet ne peut pas aller de l'avant parce que les répercussions seront trop importantes, alors il n'ira pas de l'avant. Si l'agence d'évaluation d'impact, dans d'autres domaines dont elle est responsable, détermine que les répercussions environnementales sont trop importantes, alors le projet n'ira pas de l'avant. Évidemment, nous voudrions travailler en collaboration avec le promoteur de projet pour essayer de trouver des façons de veiller à ce que les projets puissent être réalisés d'une façon qui tient compte des préoccupations environnementales.

Parfois, les gens croient que l'objectif de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et du projet d'évaluation environnementale est d'arrêter les projets. En fait, ce n'est pas le cas. L'objectif, c'est de trouver des façons de veiller à ce que les projets tiennent compte de certains des problèmes qui sont une source de préoccupations du point de vue environnemental de sorte que, au bout du compte, ils puissent être réalisés. Si on regarde un projet en début de processus et le résultat au bout du processus, ce sont deux choses très, très différentes. En fait, c'est ainsi que les choses devraient être.

**Le sénateur McInnis :** Très rapidement, l'année dernière, le comité s'est fait dire par des hauts fonctionnaires qu'il y aurait une nouvelle loi sur l'aquaculture, une loi nationale. J'aimerais avoir des nouvelles à ce sujet, si possible.

Ensuite, le ministre LeBlanc doit avoir reçu une lettre de mandat. Puis, vous êtes devenu ministre. Vous a-t-on donné aussi une lettre de mandat? J'imagine, vu les documents que j'ai lus — et rien de précis n'indique que c'est le cas —,

was to move back pre-2012 with respect to habitat, fishery policy and so on. Was that in the mandate letter as well? I take it they gave you a new one?

**Mr. Wilkinson:** With respect to aquaculture, as you will be aware, aquaculture is a funny beast in the sense that it is different in terms of how it's managed across the country, from a jurisdictional perspective. I would say the federal government has primary responsibility in British Columbia and Prince Edward Island. In the other parts of Atlantic Canada, typically it's the provinces that have primary responsibility, although the federal government is involved.

There has been a long series of conversations amongst the provinces and the federal government about the development of a national aquaculture act that would allow us to establish a greater degree of national standards and transparency for business in terms of how aquaculture will be managed from coast to coast to coast. It's something to which there has been some resistance in the past on the part of some provinces, particularly those with primary responsibility for aquaculture who have probably been keen to avoid the federal government taking more responsibility.

We have had many conversations about this over the course of the last eight or nine months that I've been the minister, and I'm pleased to say that at the meeting of the Council of Fisheries and Aquaculture Ministers a couple of months ago, we got unanimous agreement to move forward with the development of a new national aquaculture act, one that will address and accommodate provincial concerns but do so in a way that we will have a national framework. We are beginning that work with the provinces, and we will be working through that over the course of coming months.

Yes, I did get a mandate letter. It was similar to Minister LeBlanc's mandate letter, with a couple of things added, and the Fisheries Act was in that. I think it's fair to say that there are some elements of the new Fisheries Act that harken back to pre-2012, particularly around the definition of fish and fish habitat and what is covered by the Fisheries Act. In 2012, the decision was made to focus only on stocks that were really commercial and not all fish and fish habitat, and that was something that many — in particular, the Indigenous communities and the environmental community — felt was a significant limitation on the act, and that was something that this government had committed to changing.

que la directive consistait à revenir à la situation avant 2012 en ce qui a trait aux habitats, à la politique sur les pêches et ainsi de suite. Est-ce que c'était quelque chose qui était aussi dans votre lettre de mandat? J'imagine qu'on vous en a donné une nouvelle?

**M. Wilkinson :** En ce qui a trait à l'aquaculture, comme vous le savez, c'est un drôle de moineau dans la mesure où c'est un domaine qui est géré différemment d'un endroit à l'autre au pays, du point de vue des sphères de compétence. Je vous dirais que le gouvernement fédéral est le principal responsable en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les autres endroits du Canada atlantique, c'est habituellement les provinces qui sont les premières responsables, même si le gouvernement fédéral intervient aussi.

Il y a eu de longues séries de conversations entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de l'élaboration d'une loi nationale en matière d'aquaculture qui nous permettrait d'établir un niveau supérieur de normes et de transparence à l'échelle nationale à l'intention des entreprises quant à la façon dont les activités d'aquaculture seront gérées sur les trois côtes du pays. C'est quelque chose qui a été accueilli avec une certaine réticence dans le passé par certaines provinces, particulièrement celles qui assument une responsabilité principale en matière d'aquaculture et qui ont probablement essayé d'éviter de donner au gouvernement fédéral plus de responsabilités.

Nous avons eu de nombreuses conversations à ce sujet au cours des huit ou neuf derniers mois, depuis que je suis ministre, et je suis heureux de dire que, durant la réunion du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture il y a deux ou trois mois, nous avons eu l'accord unanime pour aller de l'avant et élaborer une nouvelle loi nationale sur l'aquaculture, une loi qui tiendra compte des préoccupations provinciales et s'y adaptera, mais qui le fera de façon à ce que nous puissions miser sur un cadre national. Nous commençons les travaux avec les provinces et nous allons travailler sur tout ça au cours des prochains mois.

Oui, j'ai reçu une lettre de mandat. Elle était similaire à celle du ministre LeBlanc, mais deux ou trois choses y ont été ajoutées, dont la Loi sur les pêches. Je crois qu'on peut dire sans se tromper que, relativement à certains éléments de la nouvelle Loi sur les pêches, on revient à la situation avant 2012, particulièrement en ce qui concerne la définition de poisson et d'habitat du poisson et ce qui est couvert par la Loi sur les pêches. En 2012, on a pris la décision de se concentrer uniquement sur les stocks qui avaient une réelle valeur commerciale et pas sur tous les poissons et tous les habitats connexes, et c'est quelque chose que beaucoup de personnes — en particulier, les collectivités autochtones et le milieu de l'environnement — estimaient être une limite importante de la loi, et c'est quelque chose que le gouvernement actuel s'était engagé à changer.

I would also say that in developing the new Fisheries Act, it was not just about going back to the old definition. It was about modernizing the act and doing a whole range of things that would allow us to think about doing better on a go-forward basis. A lot of the provisions relating to things like stock rebuilding are new. The requirements on the department to do that work are, in some senses, new, and some of the resources we are getting to ensure we are doing that are new.

**Senator McInnis:** So the Prime Minister signs the letter. Obviously parties have policies and you bring them forward and want them implemented because you campaigned on them, but I would presume that they would discuss, as well, with senior officials in the Department of Fisheries and Oceans in establishing that. If they did that in 2015, one would presume that the same officials would advise the previous government. Where did we go astray here? What happened? Now we are going back pre-2012, and yet in 2012 they were told something different. How do you distinguish that?

**Mr. Wilkinson:** I would say a couple of things. I don't think we can lay this on the officials. There was a deliberate decision in the 2012 period to confine the application of the act. That was a decision taken by the previous government. Some agree with that and some don't. The current government doesn't agree with that, and I'm sure that some of you around this table agree with it and some of you don't. Our view was that the definition of fish and fish habitat should apply to all fish and fish habitat. I think there was a pretty broad consensus in the environmental community that that should be the case, and we campaigned on that.

But the specific content of the commitment in the platform was that we would restore the lost protections in the Fisheries Act and we would modernize the Fisheries Act. When we came to power, we looked to restore the lost protections, but we also asked officials to help us with how we could best modernize the act. What came out of that is the bill that we have before us, but that was the product of discussions with officials, with their best advice as professional public servants, but also the product of extensive consultations with Canadians over the course of two years.

**Senator McInnis:** Thank you.

**Senator Christmas:** I want to thank you, minister, for sharing your views and comments about Bill C-68. I also want to thank your officials. Over the course of looking at Bill C-68, they have

Je dirais aussi que, au moment d'élaborer la nouvelle Loi sur les pêches, l'idée, ce n'est pas seulement de revenir à une vieille définition. L'objectif, c'est de moderniser la loi et de faire beaucoup d'autres choses qui nous permettent d'obtenir de meilleurs résultats à l'avenir. Beaucoup des dispositions liées à des choses comme le rétablissement des populations sont nouvelles. Les exigences sur lesquelles le ministère travaille sont, dans une certaine mesure, nouvelles, et certaines des ressources que nous obtenons pour nous assurer de le faire sont elles aussi nouvelles.

**Le sénateur McInnis :** Donc, le premier ministre signe la lettre. Évidemment, les partis ont des politiques, et vous tentez de les promouvoir et de les mettre en place parce que ce sont des promesses de campagne, mais j'imagine que les partis doivent discuter aussi avec les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans au moment d'établir de telles choses. Si c'est ce qui a été fait en 2015, on pourrait présumer que ce sont les mêmes fonctionnaires qui ont conseillé le gouvernement antérieur. Où nous sommes-nous égarés, ici? Qu'est-ce qui est arrivé? Maintenant, nous retournons à la situation avant 2012, mais, en 2012, on s'était fait dire quelque chose de différent. De quelle façon pouvez-vous vous y retrouver?

**M. Wilkinson :** Je dirais deux ou trois choses. Je ne crois pas qu'on puisse blâmer les fonctionnaires. Il y a eu une décision délibérée durant la période de 2012 de limiter l'application de la loi. C'est une décision qui a été prise par le gouvernement précédent. Certains étaient d'accord, et certains n'étaient pas d'accord. Le gouvernement actuel n'était pas d'accord, et je suis sûr que certains d'entre vous autour de la table abondent dans le même sens, mais pas d'autres. Notre point de vue, c'était que la définition de poisson et d'habitat du poisson devrait s'appliquer à tous les poissons et tous les habitats. Je crois qu'il y avait un assez bon consensus au sein du milieu environnemental selon lequel c'est ce qu'il fallait faire, et c'est quelque chose qui faisait partie de notre campagne électorale.

Cependant, le contenu précis de l'engagement du programme était le rétablissement des protections perdues dans la Loi sur les pêches et la modernisation de cette loi. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons envisagé de rétablir les protections perdues, mais nous avons aussi demandé aux fonctionnaires de nous aider à cerner de quelle façon nous pourrions le mieux moderniser la Loi. Le résultat de tout ça, c'est le projet de loi que nous avons devant les yeux, mais il est issu des discussions avec les fonctionnaires, qui ont formulé leurs meilleurs conseils de fonctionnaires professionnels, mais c'est aussi le fruit d'importantes consultations réalisées auprès des Canadiens sur une période de deux ans.

**Le sénateur McInnis :** Merci.

**Le sénateur Christmas :** Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, de nous faire part de vos points de vue et de vos commentaires au sujet du projet de loi C-68. Je tiens aussi à

been very informed and very open, and we discussed a number of different questions to it. I'm excited about several parts of this bill. The stock rebuilding parts excite me, and that represents a significant change. Of course, as an Indigenous person, a lot of the Indigenous sections included in the bill are also very significant. We have taken the time to look at those closely, to study them, and I'm sure we'll work through those questions as time goes along. Finally, I want to thank you for being open to further amendments that this committee and other senators would like to discuss and bring forward. I just want to share my appreciation with you personally for the work that you have done on this bill and for being very open and very forward on its provisions. I also want to thank your officials. I really appreciated their cooperation and openness.

**Mr. Wilkinson:** Thank you very much. That's much appreciated.

**The Chair:** That's a nice way to end.

**Mr. Wilkinson:** Thank you. Thank you all for your time. I look forward to hearing of the continuing conversations and some of the amendments that you will be looking at. It's an important part of the legislative process, and I'm always available if there are questions.

**The Chair:** Thank you, minister.

We are now back to Bill C-55, and, as advised earlier, Senator McInnis has gracefully withdrawn his amendment. He will not be bringing it back now.

Shall clause 5, as amended, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** You had me worried there for a few seconds.

**Senator Gold:** Can we put it on division?

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

**Senator Gold:** On division.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 8 carry?

remercier vos fonctionnaires. Dans le cadre de notre étude du projet de loi C-68, ils ont été très informés et très ouverts, et nous avons discuté d'un certain nombre d'enjeux différents liés au projet de loi. Plusieurs parties du projet de loi m'enthousiasment, les parties liées au rétablissement des stocks notamment, et cela représente un changement important. Bien sûr, à mes yeux d'Autochtone, beaucoup des articles qui concernent les Autochtones inclus dans le projet de loi sont aussi très importants. Nous avons pris le temps de les examiner de près, de les étudier, et je suis sûr que nous allons régler ces questions au fil du temps. Pour terminer, je tiens à vous remercier d'être ouvert à d'autres amendements dont le comité et d'autres sénateurs voudront parler ou qu'ils voudront proposer. Je tiens à vous témoigner personnellement mon appréciation pour le travail que vous avez fait relativement au projet de loi, pour votre ouverture et votre franchise au sujet des dispositions. Je tiens aussi à remercier vos fonctionnaires. J'ai vraiment aimé leur coopération et leur ouverture.

**M. Wilkinson :** Merci beaucoup. C'est très apprécié.

**Le président :** C'est une belle façon de terminer.

**M. Wilkinson :** Merci. Merci à vous tous du temps que vous nous avez accordé. J'ai hâte de continuer d'entendre les conversations et de connaître certains des amendements que vous envisagerez. C'est un aspect important du projet législatif, et je suis toujours disponible si vous avez des questions.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre.

Nous sommes donc de retour au projet de loi C-55 et, comme on l'a dit plus tôt, le sénateur McInnis a gracieusement accepté de retirer son amendement. Il ne va pas le proposer à nouveau maintenant.

L'article 5 modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Vous m'avez fait peur pendant quelques secondes.

**Le sénateur Gold :** Peut-on dire que c'est avec dissidence?

**Le président :** L'article 5 est-il adopté?

**Le sénateur Gold :** Avec dissidence.

**Le président :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 8 est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 10 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 11 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 12 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 13 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 14 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 17 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 18 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 19 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 20 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Before we go any further, I'm not sure everybody received the letter from the Qikiqtani Inuit Association in regards to the amendment that was proposed and passed by Senator Patterson. I had a call today from Senator Campbell, who had spoken to this group, so I will give a couple of minutes for Senator Campbell to comment on this, as well as Senator Patterson, if he wants to — just a couple of minutes to explain — just to clear the air.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 10 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 12 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 14 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 19 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 20 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Avant d'aller plus loin, je suis sûr que tout le monde a reçu la lettre de la Qikiqtani Inuit Association au sujet de l'amendement qui a été proposé et adopté par le sénateur Patterson. J'ai reçu un appel aujourd'hui du sénateur Campbell, qui a parlé à ce groupe, alors je vais lui donner deux ou trois minutes pour formuler des commentaires à ce sujet, ainsi qu'au sénateur Patterson, s'il le désire — seulement deux ou trois minutes pour fournir des explications — pour tirer les choses au clair.

**Senator Campbell:** Basically we got an email from the QIA and it said they asked me to call them, so I did. I had quite a long conversation with them. I told them that I would get back to them. They were flying down to Ottawa for the next couple of days. Subsequently, I had a conversation with Senator Patterson, because this is his precinct and this is his bailiwick. We had a discussion on this, and I think there is a misunderstanding between this bill and other things that are going on. I asked Senator Patterson if he would get in touch with them and speak with them. He agreed to do that. I think that once everybody has the opportunity to talk with Senator Patterson, they will understand better where we are. I just wanted you to know that, because we all got that letter, and I want you to know we have responded to it. Senator Patterson will then carry on from there.

**Senator Patterson:** I appreciate the opportunity to speak to this letter. Yes, indeed, it is in my precinct, and I know the players. Actually, I was with them last week in other connections.

Let me just say first of all, that I'm arranging to sit down with them and have reached out to their legal counsel to discuss their concerns. First, I will do that. I will also write to them and copy you once I have done that.

As I understand it — and this came up in our discussions on the bill — there is a very large marine conservation area being negotiated as we speak under the authority of Environment and Climate Change Canada. It's in the so-called Tallurutiup Imanga, the Lancaster Sound area. It's 109,000 square kilometres, and the Inuit association has been very well involved in consultations with the federal government and are on the verge of negotiating an impact and benefit agreement with the Government of Canada for this marine conservation area. But that process falls under a different department and different legislation than Bill C-55. They had expressed concern that the amendment might jeopardize their negotiations. I want to very clearly disabuse them of that threat.

They also referred to a future large protected area that they are in early discussions about. It's called the High Arctic Basin, this area of the polynya. Everyone agrees it's at early stages, although it might become an MPA. It might fall under Bill C-55 in the future.

**Le sénateur Campbell :** Essentiellement, nous avons reçu un courriel de la QIA pour me demander de téléphoner aux représentants de l'organisation, ce que j'ai fait. J'ai eu une assez longue discussion avec eux. Je leur ai dit que j'allais leur donner des nouvelles. Ils prenaient l'avion et venaient passer deux ou trois jours à Ottawa. Par la suite, j'ai eu une conversation avec le sénateur Patterson, parce qu'il s'agit de sa circonscription et que c'est de son ressort. Nous avons eu une discussion à ce sujet, et je crois qu'il y a eu un malentendu concernant le projet de loi et d'autres choses qui se passent. J'ai demandé au sénateur Patterson s'il voulait communiquer avec ces gens et leur parler. Il a accepté de le faire. Je pense que, lorsque tout le monde aura eu l'occasion de parler avec le sénateur Patterson, ils comprendront mieux notre position. Je voulais tout simplement que vous le sachiez, parce que nous avons tous reçu la lettre, et je voulais que vous sachiez que nous y avons donné suite. Je vais maintenant laisser le sénateur Patterson poursuivre.

**Le sénateur Patterson :** Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la lettre. Oui, en effet, c'est ma circonscription, et je sais de qui il est question. En fait, je les ai rencontrés la semaine dernière pour d'autres raisons.

Permettez-moi de dire d'entrée de jeu que j'organise une rencontre avec eux et que j'ai communiqué avec leur avocat pour discuter de leurs préoccupations. Dans un premier temps, c'est ce que je ferai. Je vais aussi leur écrire et vous fournir une copie de ma missive lorsque ce sera fait.

D'après ce que j'ai compris — et c'est quelque chose qui a été soulevé dans le cadre de nos discussions sur le projet de loi —, on négocie actuellement une très importante aire marine de conservation sous l'autorité d'Environnement et Changement climatique Canada. C'est ce qu'on appelle la région de Tallurutiup, le détroit de Lancaster. C'est une zone de 109 000 kilomètres carrés, et les associations inuites ont beaucoup participé aux processus de consultation avec le gouvernement fédéral, et sont sur le point de négocier une entente sur les répercussions et les avantages avec le gouvernement du Canada relativement à l'aire marine de conservation en question. Cependant, ce processus relève d'un ministère différent et d'un texte législatif différent du projet de loi C-55. Ils se disaient préoccupés par la possibilité que l'amendement nuise à leurs négociations. Je veux leur faire très bien comprendre que cette menace n'existe pas.

Ils ont aussi mentionné la question d'une très grande zone protégée future relativement à laquelle ils en sont aux débuts des discussions. C'est ce qu'on appelle le haut bassin de l'Arctique, cette région de la polynie. Tout le monde est d'accord pour dire qu'on en est aux premières étapes, même si c'est une zone qui pourrait devenir une ZPM. Cette zone pourrait relever du projet de loi C-55 à l'avenir.

As far as the rights of Inuit are concerned, and this letter was written as Inuit rights holders, we heard from the Inuvialuit Regional Corporation president Duane Smith, as you'll recall. That was a much earlier land claim in 1984 that does not have the same safeguards as far as the requirement for consultation on federal policy or legislative initiatives that the Qikiqtani Inuit Association has under the Nunavut land claim agreement, which was passed in 1993. It was a much more comprehensive land claim agreement. It respected their rights more than the earlier comprehensive land claim agreement for Inuit in James Bay and in the Inuvialuit region.

I'm going to be explaining to the QIA how the amendment referring to Indigenous rights holders was inspired by the clear plea that came to us from Mr. Smith on behalf of the Inuvialuit. I'm quite optimistic that I'll be able to sort this out and report back to you, chair, the deputy chair, and other senators who I know have been copied in this legislation. You would have some time to make sure that's done before the bill gets to third reading, I would hope. I'm going to deal with that as expeditiously as I can and hopefully assure them that this bill is not against their interests. Thanks for the opportunity to comment on that, and I will report back.

**The Chair:** Thank you, Senator Patterson and Senator Campbell. I will leave that for you to get straightened out. Like I say, the amendment has passed, and I'm sure you'll work with the group to ensure that all is in order.

With that, I'll continue on my questions. Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the bill as amended carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Does the committee wish to consider appending observations to the report?

**Senator Campbell:** No.

**Senator McInnis:** People were very reasonable.

**The Chair:** Senator Campbell speaks for everybody.

Is it agreed that the law clerk be authorized to make any consequential changes to the numbering of provisions and cross references as a result of the amendments to the bill?

En ce qui concerne les droits des Inuits — et ceux qui ont écrit la lettre l'ont écrite en tant que détenteurs de droits inuits —, nous avons parlé au président de la Inuvialuit Regional Corporation, Duane Smith, si vous vous souvenez bien. Il y avait une revendication territoriale beaucoup plus ancienne en 1984 qui ne bénéficie pas des mêmes mesures de protection en ce qui a trait à l'exigence de consultation dans le cadre des initiatives stratégiques et législatives fédérales que celles dont bénéficie la Qikiqtani Inuit Association en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, qui a été adopté en 1993. Il s'agit là d'un accord sur les revendications territoriales beaucoup plus complet. Il a permis de respecter les droits des Inuits beaucoup plus que l'entente sur les revendications territoriales globales des Inuits de la baie James et de la région des Inuvialuit.

Je vais expliquer à la QIA que la modification renvoyant aux détenteurs de droits autochtones est inspirée du souhait émis clairement par M. Smith au nom des Inuvialuit. J'ai toutes les raisons de croire que nous pourrions régler cette situation et vous revenir là-dessus, monsieur le président, monsieur le vice-président et mesdames et messieurs les sénateurs. Je sais que vous en avez tous reçu une copie. Vous devriez avoir le temps de vous assurer que tout est fait avant la troisième lecture du projet de loi, en tout cas je l'espère. Je vais me pencher là-dessus le plus rapidement possible et j'espère être en mesure de les rassurer : ce projet de loi ne va pas à l'encontre de leur intérêt. Merci de m'avoir donné l'occasion de formuler des commentaires à ce sujet; je vais vous tenir au courant.

**Le président :** Merci, messieurs les sénateurs Patterson et Campbell. Je vais vous laisser démêler tout ça. Comme je l'ai dit, l'amendement a été adopté, et je suis sûr que vous travaillerez en collaboration avec le groupe pour vous assurer que tout est en ordre.

Cela dit, je vais poursuivre mes questions. Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Est-ce que le comité souhaite examiner les observations à joindre au rapport?

**Le sénateur Campbell :** Non.

**Le sénateur McInnis :** Les gens ont été très raisonnables.

**Le président :** Le sénateur Campbell parle au nom de tous.

Acceptez-vous que le légiste soit autorisé à faire tous les changements nécessaires à la désignation numérique des dispositions et aux renvois qui découlent des amendements au projet de loi?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Is it agreed that I report this bill as amended to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I just want to thank everybody for their work on Bill C-55. I want to thank Senator Bovey as sponsor of the bill who joined us here on kind of a temporary basis. I know she would love to stay as a member of the committee, but that's not up to us. You have to discuss that with your leadership. I want to thank the senator for her work on the bill. Certainly, I want to thank all senators. C-55 took a little bit longer than anticipated because we had some great interest in the bill itself. I want to thank senators for their work on the amendments and the great discussion that we have had. I look forward to where we're going to go with bill C-68.

Just to give you some idea, we had a plan at steering — I stress had — in regard to how to deal with Bill C-68, but due to the motion put forward today in the Senate by Senator Harder, that plan may be out the window. We have to rejig it. Senator Gold and I went to Senator Harder and had a chat, and so we need to see what we can do.

We need a little more time. The list of people that have requested to speak on Bill C-68 is long. We will try our best to accommodate everybody. I am just putting this out because our time is limited, much more than what we anticipated, so we may have to compromise and to have a little chit-chat in camera some day about how we need to deal with this because of time constraints that may be given to us. I just want to make sure everybody is aware of what is going on. We had 60 or so witnesses in the beginning. We whittled that down, but we will still end up with 30 or so. We may end up having to deal with all that next week. As you will say in Newfoundland, pack your lunch if we're going to deal with this next week. We will work on that. I am going to give Senator Bovey the floor before we finish up.

**Senator Bovey:** I want to thank you, chair, and thank all of you. It has been a real pleasure to be on this committee for these last number of weeks and months. I really do admire the depth of consideration that went into not only every page of this bill, but every clause of the bill. I really respect the multiple viewpoints

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Puis-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Je tiens à tous vous remercier du travail qui a été fait sur le projet de loi C-55. Je tiens à remercier la sénatrice Bovey, qui a parrainé le projet de loi; elle s'est jointe à nous, ici, de façon temporaire. Je sais qu'elle aimerait rester comme membre du comité, mais ce n'est pas une décision qui nous revient. Vous devez en discuter avec vos dirigeants. Je tiens à remercier la sénatrice de son travail sur le projet de loi. De toute évidence, je tiens à remercier tous les sénateurs. Le traitement du projet de loi C-55 a été un peu plus long que prévu parce que nous avons un grand intérêt relativement au projet de loi en tant que tel. Je tiens à remercier les sénateurs de leur travail sur les amendements et de l'excellente discussion que nous avons eue. J'ai bien hâte de voir là où nous irons du côté du projet de loi C-68.

Pour donner une idée, nous avons un plan au comité directeur — j'insiste sur avons — relativement à la façon de traiter du projet de loi C-68, mais en raison de la motion présentée aujourd'hui devant le Sénat par le sénateur Harder, ce ne sera peut-être pas possible. Il faudra revoir tout ça. Le sénateur Gold et moi sommes allés voir le sénateur Harder et avons discuté, alors il faut voir ce qu'on peut faire.

Nous avons besoin d'un peu plus de temps. La liste de personnes ayant demandé à parler du projet de loi C-68 est longue. Nous ferons de notre mieux pour accommoder tout le monde. Je le dis tout simplement parce que notre temps est limité, beaucoup plus que nous l'avions prévu, et des compromis devront peut-être être faits. Nous devons peut-être aussi discuter un peu à huis clos un jour ou l'autre de la façon dont il faut procéder dans ce cas-ci, parce que des contraintes temporelles pourraient nous être imposées. Je veux tout simplement m'assurer que tout le monde sait ce qui se passe. Nous avons environ 60 témoins au début. Nous avons réduit ça, mais il en reste environ 30. Nous devons peut-être composer avec tout ça la semaine prochaine. Comme vous dites à Terre-Neuve, apportez-vous quelque chose à manger si nous devons composer avec tout ça la semaine prochaine. Nous allons travailler là-dessus. Je vais céder la parole à la sénatrice Bovey avant que nous ne levions la séance.

**La sénatrice Bovey :** Je tiens à vous remercier, monsieur le président, et je veux aussi tous vous remercier. Ça a été un réel plaisir de participer aux travaux du comité au cours des dernières semaines et des derniers mois. J'admire vraiment l'étendue de l'analyse dont a fait l'objet non seulement chaque page du projet

that the discussions reflected and I want to thank you. I think the discussion was very rich as a result. Mr. Chair, you're a great chair.

**The Chair:** Thank you.

(The committee adjourned.)

de loi, mais chaque disposition. Je respecte vraiment les multiples points de vue que les discussions ont reflétés et je tiens à vous remercier. Je crois que la discussion qui en a découlé était très riche. Monsieur le président, vous êtes un excellent président.

**Le président :** Merci.

(La séance est levée.)

---

APPEARING

**Tuesday, April 2, 2019**

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P., Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard.

WITNESSES

*Fisheries and Oceans Canada:*

Jeff MacDonald, Director General, Oceans and Fisheries Policy;

Judy Dwyer, Director, Enforcement Operations.

*Natural Resources Canada:*

Candace Newman, Senior Policy Analyst, Offshore Petroleum Management Division, Energy Sector;

Danny Wright, Subdivision Chief, Environmental Earth Sciences, Geological Survey of Canada, Lands and Minerals Sector.

*Fisheries and Oceans Canada:*

Timothy Sargent, Deputy Minister, Fisheries and Oceans Canada;

Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector;

Sylvie Lapointe, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management.

COMPARAÎT

**Le mardi 2 avril 2019**

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

TÉMOINS

*Pêches et Océans Canada :*

Jeff MacDonald, directeur général, Politiques des océans et des pêches;

Judy Dwyer, directrice, Opérations d'application de la loi.

*Ressources naturelles Canada :*

Candace Newman, analyste de la politique principale, Division de la gestion des hydrocarbures extracôtiers, Secteur de l'énergie;

Danny Wright, chef de sous-division, Géosciences environnementales, Commission géologique du Canada, Secteur des terres et des minéraux.

*Pêches et Océans Canada :*

Timothy Sargent, sous-ministre, Pêches et Océans Canada;

Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques;

Sylvie Lapointe, sous-ministre adjointe, Gestion des pêches et des ports.